

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

**ABONNEMENTS D'UN AN**

France . . . . . 25.00  
Pour les Ligueurs . . . . . 20 00  
Etranger . . . . . 30.00  
Pour les Ligueurs . . . . . 25.00

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Henri GUERNUT

**PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.**

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### MILITARISME ET PACIFISME EN ALLEMAGNE

Hellmut von GERLACH

### La question des étudiants roumains

Fernand CORCOS

POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EUROPE

### L'ACCORD FRANCO-AMÉRICAIN

Victor BASCH

### L'organisation des Congrès

L. EMERY

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

## SERVICE DE PUBLICITE

### CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :  
 950 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne  
 500 — 15 % — soit 3 fr. 40 —  
 1.000 — 35 % — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures et contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9<sup>e</sup>), téléphone : Trudaine 49-19, chargé de toute la publicité de la revue.

A tout changement d'adresse, prière de joindre un franc pour les frais.

**UN GROS LOT ?** dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Panama, etc., publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs). Abonnement 1 an : 10 francs. JOURNAL MENSUEL TIRAGES, n° 1, Cité Bergère, PARIS (9<sup>e</sup>)

### MAISON SPECIALE DES LAISSES POUR COMPTES DES GRANDS

TAILLEURS  
**RAKOVER, 4, Rue de Bellefond, PARIS-9<sup>e</sup>**  
 OCCASIONS VÉRITABLEMENT INTÉRESSANTES  
 Conditions avantagées aux Liguers.

### ENTREPRISE GÉNÉRALE DE POMPES FUNÈRES

**Edouard SCHNEEBERG**  
 43, Rue de la Victoire PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : Trinité 88-56 et la suite 10 lignes  
 Service de Nuit

### MARBRERIE - GRANITS

52, Boul. Edgard-Quinet (14<sup>e</sup>) - Danton 64-54 ;  
 43, Boul. Ménilmontant (11<sup>e</sup>) - Roquette 39-24 ;  
 4, Avenue du Cimetière à Pantin - Combat 06-22 ;  
 Thiais, en face du cimetière Choisy-le-Roi 384.

Toutes formalités pour inhumations, cérémonies, incinérations, exhumations, achats de terrain dans tous les cimetières. — Caveaux provisoires.

Tarif officiel de l'Administration à la disposition des familles.

### GRANDS VINS DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE ET DES COTES DU RHONE

**Antonin ESTABLET, Propriétaire**  
 A CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)  
 PRIX SPÉCIAUX POUR LES LIGUEURS  
 Représentants demandés

### ADRESSEZ-VOUS À QUI MERITE VOTRE CONFIANCE POUR

PRODUITS DE CHOIX. PRIX avec REM. aux LIGU  
**HUILE** OLIVE ext sup. « Olive » 105 l. SAVON post. 10 kil. 1<sup>o</sup> gare  
 » » fine ..... 90 l. aranté 72 % ..... 48 l.  
 POSTAL TABLE 1<sup>o</sup> choix ..... 74 l. Extra pur 72 % ..... 50 l.  
 10 lit. 1<sup>o</sup> carel » Ménagère spec. 64 l. » parfumé 53 l.  
 Huilerie-Savonnerie JOLY PASTOREL Frères, SALON (B.-du-R

**CAFES** VERTS & TORR. AUX DERNIERS COURS EN CAISSE  
 A PARTIR DE 24.500 Gd Arôme 25 fr. Courant 16 fr  
 Lezire "GRANDE BRULERIE DE L'EQUA"EUR", MARSEILLE

### Un beau cadeau de 700 à 800 francs

Afin de solder mes suites d'inventaires ou des fins de succès, j'ai organisé à votre intention un service de volumes d'occasion qui est en même temps un moyen de propagande intellectuelle. Je puis mettre à votre disposition

### SOIXANTE VOLUMES

brochés, de titres différents, volumes de lectures saines et agréables, volume en excellent état, d'une épaisseur de 200 à 300 pages chacun, catalogues de 8 à 12 francs, soit environ 12.000 pages de lectures plaisantes et utiles que tout le monde peut lire, soit en un mot un superbe colis d'une valeur minimum de 700 à 800 francs, mais que je vous offre pour le prix global de 60 fr. ; c'est-à-dire 4 fr. le volume seulement !

Le choix des colis est à ma convenance et je ne puis fournir aucune liste ; je les compose suivant les titres de fin de succès mes retours ou mes suites d'inventaire, disponibles chaque mois dans mes magasins ; mais vous pouvez, vous en rapporter à mon jugement et à ma loyauté, et mes correspondants sont toujours satisfaits de leurs relations avec moi.

Essayez, vous me remercirez et vous deviendrez ami fidèle de ma Maison.

L'Éditeur Eugène FIGUÈRE.

Chevalier de la Légion d'Honneur. Membre du Comité des Conseillers du Commerce Extérieur de la France  
 166, Bd. Montparnasse à Paris

AVIS IMPORTANT — Il n'est fait aucun envoi contre remboursement et, seules sont servies les commandes accompagnées de la somme de soixante francs. Les commandes sont expédiées dans les huit jours de leur réception. — Prière de joindre 12 fr. pour frais de port et d'emballage pour la France, et 30 fr. pour les Colonies françaises et l'Étranger. — Prière de bien indiquer votre cara. s. v. p. — Les Municipalités ne peuvent nous mandater, selon leur coutume. — *Cheque Postal Paris 384-76.*

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Une excursion du dimanche  
 La Vallée de la Seine

Désirez-vous passer un dimanche agréable ? Faites en autour la délicieuse excursion de la Vallée de la Seine. Du 5 avril au 20 septembre, un service automobile quittera tous les dimanches et jours fériés la gare de Rouen (3.D.) à midi, à l'arrivée du rapide partant de Paris-Saint-Lazare à 10 h. 5. Il vous emportera sans fatigue vers les frais paysages de la Vallée de la Seine par Duclair (arrêt pour déjeuner), les abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille, Caudebec, les forêts de Brotonne, de la Londe et de Grand-Couronne. A 13 h. 15, vous serez de retour à Rouen ou plusieurs express vous permettront de rentrer à Paris dans la soirée.

Prix du parcours : 45 francs.  
 Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares du Réseau de l'État, aux Bureaux de tourisme des gares de Paris (St-Lazare et Montparnasse) et à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris.

## MARBRES DES PYRÉNÉES

en blocs et en tranches

### MONUMENTS FUNÉRAIRES

Pierres brutes et taillées pour constructions

J. LAPLACE, Carrier à ARUDY (B.-P.)

Nous rappelons à nos lecteurs que les articles insérés sous la rubrique "Libres opinions" sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

# LIBRES OPINIONS

## MILITARISME ET PACIFISME

EN ALLEMAGNE

Par HELLMUT von GERLACH, de la Ligue allemande

### I. — Avant la Guerre mondiale

Dans le monde entier, l'Allemagne de Guillaume II était considérée comme la nation militaire par excellence. Non sans quelque raison. Sans doute les effectifs de son armée de terre étaient-ils de beaucoup dépassés par ceux de la Russie, ceux de sa flotte par la puissance navale de l'Angleterre. Mais, sans nul doute aussi, le peuple allemand était totalement dépourvu d'esprit belliqueux. L'élément militaire n'en jouait pas moins en Allemagne, tant au point de vue social qu'au point de vue politique, un rôle tout différent de celui qu'il avait partout ailleurs.

L'armée constituait en quelque sorte *un Etat dans l'Etat*. Elle échappait au contrôle du Reichstag, auquel il appartenait de consentir les crédits, mais non point de donner sur elle le moindre avis. L'empereur en était le seul chef. Il proclamait qu'il n'existait point de condition supérieure à celle de l'officier, et que l'uniforme était plus honorable que le costume civil. Dans toutes les cérémonies, le chancelier d'Empire et les ministres revêtaient l'uniforme d'officier. S'il arrivait que fût nommé ministre quelqu'un qui, par extraordinaire, n'avait pas su s'élever jusqu'à la dignité d'officier de réserve, on lui octroyait, après coup, au moins les galons de lieutenant.

Tout jeune homme appartenant aux classes moyennes avait pour ambition suprême celle de faire imprimer sur sa carte de visite : « Lieutenant de réserve ». Dès qu'il avait atteint ce but, il devenait pour les jeunes filles de la bourgeoisie un parti tout particulièrement convoité.

\*\*\*

Le peuple n'avait aucunement l'instinct belliqueux, mais il était tout imprégné d'esprit militaire. Ce fait était dû au service militaire obligatoire qui contraignait tous les jeunes gens à endosser l'uniforme pour une durée de deux ou trois ans et aux associations militaires auxquelles adhéraient la plupart des jeunes gens ayant terminé leur service, à seule fin d'entretenir la tradition militaire. Il était dû encore à l'enseignement scolaire, tout entier fondé sur la formule : « Si vis pacem, para bellum », et, enfin au souvenir des trois guerres victorieuses de 1864, 1866 et 1870-71. Comme il l'avait dit lui-même, c'est « par le fer et par le sang » que Bismarck avait créé l'unité allemande. Qu'il fallût au besoin défendre cette unité « par le fer et par le sang », telle était la conviction populaire courante. Bismarck n'était-il pas le demi-dieu, incarnant pour tout Allemand « patriote » son idéal de l'homme d'Etat ?

Guillaume II n'a pas seulement contribué pour la plus large part à renforcer le militarisme ; c'est lui surtout qui a valu à l'Allemagne cette réputation de nation militariste constituant un danger pour la paix publique.

Il n'avait, quant à lui, rien d'un héros. Il redoutait la contagion à un tel point qu'il ne restait pas sous le même toit que ses enfants lorsqu'ils étaient enrhumés. Au cours de la guerre, il a érudé soigneusement l'occasion de tomber en héros.

Moins il était un héros, plus il essayait de se poser comme tel. Il a fait « saboter » par ses représentants les deux conférences de la Haye en 1899 et en 1907. C'est lui qui a entrepris, en concurrence avec l'Angleterre, la course aux armements navals. C'est lui qui a tenu ces discours tristement fameux, où il était prêt à voir mourir sur place 42 millions d'habitants plutôt que de céder la moindre pierre, où il invitait les soldats à tirer sur père et mère, à se comporter en Chine comme les Huns, et où il parlait avec enthousiasme des « armes reluisantes », de la « poudre sèche » et de la « main gantée de fer ». En réalité, il ne voulait pas la guerre : mais il lui plaisait de plonger l'univers dans l'angoisse et la terreur de sa toute-puissance impériale.

Le grand psychanalyste Freud expliquerait sans doute l'attitude de l'empereur par le refoulement d'un sentiment d'infériorité. Il était estropié de naissance : il avait le bras gauche atrophié. Et il essayait de faire oublier, en jouant au héros, une infirmité physique qui lui était pénible.

\*\*\*

Comme jamais les menaces de l'empereur n'étaient suivies d'actes, ce fut l'« Alldeutscher Verband » (Association pangermaniste) qui se mit résolument à l'œuvre. Les gouvernements successifs portaient tous de ce principe que l'Allemagne était « saturée », qu'elle n'avait rien à gagner à une guerre, quelle qu'elle fût, et qu'elle devait donc l'éviter. Mais les pangermanistes aspiraient à une « plus grande Allemagne » (une revue fut même fondée sous ce titre) ; ils rêvaient d'hégémonie mondiale. Ils n'étaient pas nombreux, mais leur influence était grande. Ils avaient leurs hommes à tous les postes importants. Le kronprinz lui-même tomba sous leur coupe.

Les pangermanistes savaient bien que, pour atteindre les buts qu'ils se proposaient, la guerre était inévitable. C'est pourquoi ils travaillèrent délibérément à créer une atmosphère de guerre. Aucun projet d'armements, notamment en matière navale, ne leur paraissait suffisant. Ils combattaient, comme une trahison des intérêts de l'Allemagne, toute tentative d'entente avec l'Angle-

terre. Ils communiaient dans la foi qu'une guerre était pour l'Allemagne utile et nécessaire. Ils ne différaient que sur le choix du moment favorable.

Pour faire à l'« Alldeutscher Verband » le contre-poids nécessaire, il eût fallu à l'Allemagne un groupement pacifiste militant, disposant d'une influence pour le moins aussi considérable. Or c'est précisément ce qui nous manquait.

La classe des hobereaux prussiens, pépinière où se recrutait essentiellement le corps des officiers, avait été de tout temps imprégnée d'esprit belliqueux. Et la bourgeoisie allemande, jadis animée d'un autre idéal, était presque entièrement inféodée aux idées de Bismarck. Trois guerres victorieuses ne nous avaient-elles pas valu — avec un accroissement de territoire et l'achèvement de l'unité allemande — un essor économique sans précédent ? C'est à l'armée que nous devons notre prospérité. Il fallait donc augmenter sa puissance jusqu'aux limites du possible, pour protéger cette prospérité. Point de vérité reçue hors de la politique de force.

En présence de cet état de choses, la « Deutsche Friedensgesellschaft » (Association allemande pour la Paix), fondée en 1870, et seul groupement pacifiste d'Allemagne, se trouvait dans des conditions de lutte infiniment difficiles. A la suite de trois guerres victorieuses, comment faire mesurer à l'opinion publique le danger d'une nouvelle guerre éventuelle ? L'opinion était, en effet, persuadée que l'armée allemande était invincible. Et il était vain de faire appel à son sentiment moral, parce que la politique soi-disant « réaliste » de Bismarck avait totalement extirpé des consciences cet idéal humanitaire jadis si puissant dans l'ancienne Allemagne de Goethe et de Kant.

L'« Association allemande pour la Paix » ne constituait qu'une secte réduite et sans rayonnement aucun, bien qu'un homme comme le professeur Quidde, le futur lauréat du Prix Nobel, lui consacra toutes ses forces. A quelques exceptions près, les intellectuels étaient tous bismarckiens. La bourgeoisie était plus préoccupée de bénéfices que de politique, notamment de politique extérieure, pour laquelle elle s'en remettait en toute confiance au gouvernement. Et la classe ouvrière répudiait l'« Association pour la Paix » en tant qu'organisme bourgeois. Elle était encore uniquement animée de l'esprit de classe. Rien de commun avec quelque milieu que ce fût, ayant des attaches avec la bourgeoisie, avec « l'ennemi de classe » !

La classe ouvrière qui, de plus en plus, s'était tournée vers le parti socialiste, était devenue, d'élection législative en élection législative, un facteur parlementaire de plus en plus puissant. Les élections de 1912 lui avaient valu 111 sièges. Ce chiffre plaçait le parti socialiste à la tête de tous les autres. Et, avec l'appui de la II<sup>e</sup> Internationale, il se faisait fort de garantir à lui seul la paix du monde.

La classe ouvrière était foncièrement pacifiste.

Elle s'appuyait sur ce fait d'expérience que la guerre porte atteinte en premier lieu aux travailleurs : à leur vie comme à leurs biens. En outre, et en vertu de sa position internationale, toute guerre lui apparaissait comme une guerre civile. La guerre n'obligeait-elle pas le travailleur allemand et le travailleur français à s'entretenir, bien qu'ils eussent l'un et l'autre un intérêt de classe commun : celui de se liquer contre le capitalisme dans leur patrie respective ?

Le pacifisme des travailleurs allemands était profondément loyal. Il n'était que très primitif. Il était dépourvu de toute compréhension profonde du problème sur le terrain du droit international. Dans les congrès internationaux on discutait sur le point de savoir s'il serait possible d'empêcher la guerre par la grève générale. Mais l'on ne pensait guère à préparer les moyens pratiques qui permettraient de régler pacifiquement les conflits entre les Etats. L'organisation de la II<sup>e</sup> Internationale préoccupait les travailleurs ; l'organisation du monde, seul moyen efficace de prévenir la guerre, lui demeurait étrangère.

Un facteur singulièrement aggravant entraînait, en outre, en ligne de compte. Dans un Congrès du parti social-démocrate, Auguste Bebel, son chef incontesté, s'était bien déclaré hostile à toute guerre en général, mais il avait ajouté que, s'il s'agissait de marcher contre la Russie, il aurait encore, tout vieux qu'il fût, pris le « flingot ».

La perspective d'une guerre contre la Russie exaltait littéralement les milieux les plus agissants de la classe ouvrière allemande. Car ils voyaient précisément dans une telle guerre le seul moyen d'affranchir de la terreur blanche les masses populaires russes.

## II. — Pendant la Guerre mondiale

Ce fut donc, de la part du gouvernement allemand, un coup très habilement monté, au début de la guerre de 1914, que de mettre la Russie en vedette et de la présenter comme le véritable perturbateur de la paix. Le peuple s'y laissa d'autant mieux prendre qu'il croyait le tsarisme capable de toutes les ignominies. On n'eut donc aucune peine à lui faire croire que le tsar avait saisi le premier prétexte venu pour faire la guerre à l'Allemagne : dérivatif aux difficultés intérieures que lui causait la révolution menaçante. Car, en dehors des personnages officiels, personne ne connaissait les véritables raisons qui avaient provoqué la guerre, attendu que les documents décisifs étaient soigneusement tenus secrets, chaque fois qu'ils risquaient de faire apparaître notre propre gouvernement sous un jour défavorable.

Ajoutez cette psychose de guerre, effet de la suggestion collective que suscite, chez tous les peuples sans doute, le déclenchement d'une guerre. En fait, au mois d'août 1914, le peuple allemand, dans son immense majorité, débordait d'enthousiasme pour la guerre. Seuls, le peuvent nier les gens de mémoire extrêmement courte ou les menteurs conscients.

Personnellement, j'étais en Belgique, quand la guerre éclata. J'étais donc mieux placé que la plupart de mes compatriotes pour me faire une opinion objective. De retour à Berlin, huit jours après l'ouverture des hostilités, je n'en fus que plus épouvanté de constater que la psychose de guerre avait eu raison de ceux-là même qui avaient gardé jusqu-là le plus de bon sens. C'est à peine si, dans le privé, on pouvait encore émettre un jugement critique sur les causes de la guerre et faire des pronostics sur son issue, sans être soupçonné de « défaitisme » et sans menace de dénonciation aux autorités militaires.

Le socialisme, lui aussi, fut la proie de cette suggestion collective. La II<sup>e</sup> Internationale qui, à la fin de juillet, s'était encore loyalement efforcée d'empêcher la guerre, s'effondra brutalement dès l'ouverture des hostilités. Nombre de ses dirigeants ne le cédèrent en rien aux pires chauvinistes, en fait d'exaltation militariste. L'un d'eux, journaliste des plus brillants, terminait par ces mots un article-programme : « Je me range aux côtés d'Hindenburg. »

Parmi les 111 membres du groupe socialiste au Reichstag, il ne s'en trouva que 12 pour manifester l'intention de refuser les crédits de guerre. Mais ils se soumirent, eux aussi, à la discipline du groupe et votèrent les crédits, le 4 août.

Hugo Haase, chef du parti et ennemi mortel du militarisme, avait combattu désespérément le vote des crédits au sein du groupe parlementaire. Lorsque la majorité se décida néanmoins pour le vote, il fit le sacrifice quasi-surhumain, non seulement de voter, lui aussi, *pour*, mais encore de donner lecture à la séance plénière du Reichstag d'une déclaration de son parti en faveur des crédits. Le retentissement fut énorme. Les masses ouvrières d'extrême-gauche, qui ne soupçonnaient en rien la position véritable de Hugo Haase, se dirent que l'acceptation de la guerre était sans doute justifiée, puisque même Hugo Haase y souscrivait. D'ailleurs, Karl Liebknecht, le futur chef communiste, vota les premiers crédits de guerre.

\* \*

Durant toute la guerre, le militarisme sévit en Allemagne d'une façon bien plus absolue qu'en France, par exemple, où le pouvoir de décision appartenait toujours, en dernière instance, à l'autorité civile. Chez nous, par contre, l'autorité militaire était en même temps la suprême autorité gouvernementale. Le chancelier d'Empire n'était rien, le général Lüdendorff était tout. L'empereur lui-même ne se risquait pas à opposer la moindre objection aux ordres de Lüdendorff.

Le pacifisme semblait être totalement liquidé. Sans doute, les quelques milliers de pacifistes organisés n'avaient pas « tourné casaque » ; ils n'étaient pas en proie à la psychose de guerre. Mais, aussi bien par la plume que par la parole, toute activité extérieure leur était rendue impossible par la censure et l'état de siège. Ils ne parvenaient à échanger leurs vues qu'en des réunions privées et secrètes et en courant chaque fois le risque d'être dénoncés par des mouchards. Il en était

d'eux comme des premiers chrétiens à Rome, au temps des persécutions.

Néanmoins, ce fut précisément de ces réunions privées des pacifistes que partit — grandissant d'année en année — la résistance contre le militarisme officiel et omnipotent. Dès la fin de 1914, un certain nombre de femmes et d'hommes courageux s'unirent pour fonder le « *Bund Neues Vaterland* » (Ligue de la Patrie nouvelle), qui tendait à une paix rapide fondée sur l'entente des peuples. Lorsque cette Ligue fut interdite, un groupement de tendance analogue se reforma sous l'appellation anodine de « Office central de droit international ». Des tracts et ouvrages pacifistes furent distribués secrètement, au prix des pires dangers : parmi eux se trouvait le livre révélateur « J'accuse », du docteur Grelling, qui avait paru en Suisse. Dans toute la mesure du possible on se tint en relations avec les pacifistes étrangers. Les autorités militaires essayèrent de briser ces relations par le refus de passeports et la censure postale. Mais les pacifistes surent également venir à bout de ce genre de difficultés.

Fait symptomatique : eux qui, pour la plupart, appartenaient à la bourgeoisie, trouvèrent bientôt un appui dans les rangs du parti socialiste. Jusqu'en 1914, celui-ci avait toujours refusé de rentrer en contact avec l'« Association pour la Paix », en vertu de ce principe que la II<sup>e</sup> Internationale offrait pour la paix des garanties suffisantes.

Après que l'Internationale se fut avérée défaillante, tandis que les « pacifistes bourgeois » avaient tenu bon, le député socialiste Ströbel vint trouver quelques-uns des chefs du mouvement pacifiste et leur offrit sa collaboration. Il déclara avoir acquis à la lumière des événements la conviction que les pacifistes avaient mieux supporté le « baptême du feu » que la majorité de son propre parti.

\* \*

Au sein même du parti socialiste, le nombre des opposants grandissait de budget en budget. La résistance à la politique officielle du Parti fut telle qu'une rupture s'ensuivit. Alors se forma le *Parti socialiste indépendant* qui, sous la direction de Haase, Bernstein et Kautsky, passa à la lutte ouverte contre le gouvernement de guerre.

Mais même les *socialistes majoritaires* se virent de plus en plus contraints, d'année en année, d'abandonner leur front unique avec les partis bourgeois qui votaient les crédits de guerre. Ce fut leur chef *Scheidemann* qui lança le mot de « paix sans vainqueur ni vaincu », mot dont la popularité alla grandissant de jour en jour.

Les *militaristes*, eux, n'avaient fait qu'augmenter leurs prétentions au fur et à mesure que la guerre passait. Ils avaient depuis longtemps renoncé à l'idée d'une simple guerre défensive et lançaient des projets d'annexions de plus en plus ambitieux. A l'est, ils demandaient la création d'Etats vassaux (Finlande, Livonie, Courlande, Lithuanie). A l'ouest, l'annexion du bassin minier français de Briey et de Longwy et du terri-

toire belge limitrophe de l'Allemagne ; à cela devait s'ajouter une indemnité de guerre fabuleuse. Sur ces différents points, les groupements industriels et agricoles les plus puissants marchaient d'accord avec les princes allemands et les généraux.

En face d'eux, la majorité du Reichstag se rallia, en juillet 1917, à la formule de paix « sans annexions ni indemnités ». Cette fois, le Centre catholique et la bourgeoisie libérale joignirent leurs bulletins de vote à ceux des socialistes. Les partis purement militaires furent mis en minorité.

Ce qui avait influé pour une part considérable sur ce revirement complet de l'opinion, c'étaient les voix venues d'Amérique. Ce fut d'abord la fondation de la « League to enforce Peace » ; puis ce furent surtout les manifestations du Président Wilson. L'idée que de la catastrophe mondiale surgirait le salut du monde par la constitution d'une Société universelle des Nations, avait agi comme l'annonce d'un nouveau Messie.

Au cours de la dernière année de guerre, l'idée de paix fit en Allemagne des progrès de géant. Elle se répandit bien au delà des milieux socialistes et purement pacifistes. Plus le peuple allemand pressentait l'issue malheureuse de la guerre, plus il s'accrochait à l'espoir qu'en se montrant favorable à la paix et à l'entente, il lui serait possible d'enchaîner un heureux commencement à une fin désastreuse. Seuls l'état-major et sa clique de politiciens militaristes et pangermanistes restèrent butés jusqu'au dernier jour.

### III. — Après la Guerre mondiale

Rarement peut-être on a pu voir un grand peuple aussi unanime dans ses sentiments pacifistes que ne l'a été le peuple allemand, lors de son effondrement militaire de 1918. Les militaristes, dont les folles promesses avaient été si lamentablement démenties par les faits, se sauvèrent à l'étranger ou se cachèrent soigneusement en Allemagne même. La vague de pacifisme allait, semblait-il, tout submerger.

Il faut considérer cependant que, pour la plupart des Allemands, il ne s'agissait pas d'un pacifisme fondé sur la raison, mais simplement d'une réaction sentimentale contre les souffrances surhumaines que leur avait infligées une guerre de quatre ans. « Plus jamais de guerre ! » criaient des millions d'hommes sous les drapeaux. Mais comment organiser un paix durable ? C'était là le point auquel la très grande majorité d'entre eux n'avait pas réfléchi. Ils plaçaient d'immenses — encore que bien vagues — espoirs dans la Société des Nations. Sur le fond même du problème, leur pacifisme était purement négatif, ce n'était qu'une attitude d'hostilité envers la guerre.

Toutes les manifestations pacifistes attiraient une foule énorme. On vit surgir une quantité de nouveaux groupements pacifistes. A côté de l'« Association pour la Paix », datant d'avant la guerre, et des deux organisations fondées au cours des hostilités (*Ligue de la Patrie nouvelle* et *Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Li-*

*berté*) on en vit apparaître une douzaine d'autres et, au premier rang, la « Ligue allemande pour la Société des Nations ». La poussée de l'opinion publique contre la guerre était si forte que c'est elle qui fit introduire dans l'article 148 de la Constitution de Weimar le paragraphe stipulant que « l'enseignement scolaire devrait être orienté dans le sens de la réconciliation des peuples ».

Le fait qu'il se produisit assez rapidement un renversement de la situation s'explique par deux raisons.

D'abord, par la division politique de la classe ouvrière. Sous l'influence de la révolution russe était né en Allemagne un parti communiste, qui ne jurait que par son modèle russe et qui n'était rien moins que pacifiste. Ce fut lui qui mena l'assaut principal contre les socialistes majoritaires. Entre eux et les communistes, le Parti socialiste indépendant oscillait, indécis. Des émeutes sanglantes paralysèrent l'élan de l'immense majorité de la classe ouvrière, foncièrement pacifiste.

Puis aussi, par la déception amère et presque unanime que la teneur du traité de paix provoqua dans les rangs du peuple allemand. D'innombrables Allemands s'étaient naïvement imaginé que l'on ne rendrait pas la République allemande comptable des fautes de l'Empire. Ils avaient cru que la conversion du peuple allemand au régime démocratique suffirait à lui assurer une paix équitable « sans vainqueur ni vaincu ». Mais ils se virent au contraire imposer à Versailles des conditions exagérément dures.

La majeure partie de la bourgeoisie se détourna alors des idées pacifistes. N'avaient-ils donc pas raison ceux qui allaient disant que la force prime toujours le droit ? Qu'avait servi à l'Allemagne son adhésion — in extremis, il est vrai — aux quatorze points de Wilson ? A Versailles, le militariste Clemenceau n'avait-il pas triomphé du pacifiste Wilson ?

Le mouvement militariste, conduit par des officiers ou d'anciens officiers, prit une telle ampleur que, lors du « putsch » Kapp de mars 1920, il réussit pour quelques jours à se rendre maître de Berlin et même d'une grande partie du Reich.

La gravité même du danger amena la classe ouvrière, tout entière antimonarviste, à oublier pour un temps ses luttes intestines ; elle répondit par la grève générale à ce coup d'Etat militariste et réactionnaire. Et ce fut cette grève générale, à laquelle s'associa le corps des fonctionnaires, qui brisa au bout de cinq jours la dictature des Kapp et Lüttwitz.

Mais le militarisme continua à proliférer. Il se forma de puissantes organisations secrètes dont furent victimes les dirigeants de la politique d'entente Erzberger et Rathenau, et avec eux d'autres personnalités moins connues. La misère effroyable qui résultait de l'inflation amenait un afflux toujours nouveau de partisans à ceux qui n'at-

tendaient  
l'affrair

Ce  
en 192

tance p  
à la tr

format  
ci organ

tales, ce  
ses bar

Sain  
nantait

que sur  
mené l

Républ  
França

La s  
maintes  
pouvai

recteme

Le re  
clusiver

Stresen  
fonctio

immédi  
Etan

l'on av  
fallait

thèse q  
fois la

qu'à su  
Peut-

placé à  
point d

était au  
enragés

doute.  
cours d

ragés d  
Dans le

ture de  
saire du

Mais  
événeme

chemin  
économi

à une en  
pourrait  
qu'au se  
commett  
mand en  
rendraie

De co  
fiste, ma  
vie, il a  
fistes n'  
destinés  
de sécur  
convictio  
suivis d'

Il étai

tendaient le salut que d'une lutte violente pour l'affranchissement de l'Allemagne.

Ce mouvement militariste atteignit son apogée en 1923, lors de l'entrée des Français dans la Ruhr. Le gouvernement allemand décréta la résistance passive. Des forces puissantes s'employèrent à la transformer en résistance active. En marge de la Reichswehr officielle se développèrent les formations illégales de la Reichswehr noire. Celle-ci organisa le soulèvement armé de la Prusse orientale, comme ce fut le cas en Bavière pour Hitler et ses bandes de socialistes-nationaux. L'idée d'une « Saint-Barthélémy » des Français dans la Ruhr hantait bien des esprits. Il n'y avait désaccord que sur la question de savoir contre qui devait être mené l'assaut principal : à l'intérieur contre la République ? ou bien contre l'ennemi extérieur : Français et Polonais ?

La situation était devenue si critique que, dans maintes régions de l'Allemagne, les pacifistes ne pouvaient plus paraître en public sans exposer directement leur vie.

\* \*

Le renversement total de cette situation fut exclusivement l'œuvre d'un seul homme : Gustave Stresemann, qui accepta, au cours de l'été 1923, les fonctions de chancelier avec ce programme : fin immédiate de la résistance passive !

Etant donné la folle exaspération chauvine que l'on avait suscitée dans le peuple allemand, il fallait alors un rare courage pour soutenir cette thèse que, l'Allemagne ayant perdu une seconde fois la guerre dans la Ruhr, il ne lui restait plus qu'à supporter les conséquences de sa défaite.

Peut-être Stresemann était-il le seul homme qui, placé à un poste responsable, pût défendre un tel point de vue sans être assassiné. Son patriotisme était au-dessus de tout soupçon. Même les plus enragés des militaristes ne pouvaient le mettre en doute. Car Stresemann avait été lui-même, au cours des hostilités, l'un des partisans les plus enragés de la guerre et de la politique d'annexions. Dans les premières années qui ont suivi la signature de la paix, il s'était montré l'ardent adversaire du mouvement pacifiste.

Mais l'expérience l'avait instruit. Ce sont les événements de la Ruhr qui lui firent trouver son chemin de Damas. Il comprit alors que l'avenir économique et politique de l'Allemagne était lié à une entente avec la France, que l'Allemagne ne pourrait retrouver sa situation dans le monde qu'au sein de la Société des Nations, et que l'on commettait un véritable crime envers le peuple allemand en lui enseignant que, seules, les armes lui rendraient sa force et sa liberté.

De cœur, Stresemann a toujours été antipacifiste, mais, durant les six dernières années de sa vie, il a été pacifiste *par raison*. Ses discours pacifistes n'étaient pas simplement de beaux gestes destinés à endormir l'étranger sur un mol oreiller de sécurité. Ils étaient l'expression exacte de sa conviction profonde. Aussi étaient-ils toujours suivis d'actes.

Il était tout naturel que la classe ouvrière ap-

prouvât la politique pacifiste pratiquée par Stresemann. Mais ce qui importait davantage c'est que Stresemann gagnait à sa politique les milieux intellectuels et, dans une mesure de plus en plus large, la bourgeoisie. Son éloquence enflammée, la force de persuasion qu'il savait déployer dans les entretiens personnels, donnaient d'excellents résultats. Mais le facteur décisif fut qu'en vertu de son passé même, la personne de Stresemann donnait à l'Allemagne la garantie absolue que sa politique internationale ne serait jamais contraire aux intérêts de la nation.

Stresemann a méthodiquement préparé l'opinion allemande à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. Lorsque ce fut chose faite, en 1926, tout le pays était avec lui, à l'exception des communistes et des socialistes-nationaux. Les nationalistes eux-mêmes s'étaient ralliés à cette cause. L'un des députés les plus extrémistes de leur groupe, le baron de Freytagh-Loringhoven, entra dans le bureau de la Ligue allemande pour la Société des Nations.

Les années qui suivirent 1924 marquèrent une époque de détente extérieure et d'essor économique. Les groupements pacifistes, désormais réunis en un « Cartel allemand de la Paix » (Deutsches Friedenskartell) grandirent en force et en influence. À côté du parti socialiste on vit notamment une fraction importante du Centre catholique et du Parti démocrate se rallier aux idées pacifistes. Les élections législatives de 1928 marquèrent une éclatante victoire des partisans de la paix. Les militaristes extrémistes, représentés par les hitlériens, furent décimés et n'obtinrent que 12 sièges. Le socialiste Hermann Müller prit la direction du gouvernement.

Le pacifisme allemand avait atteint là son point culminant. Par la suite, il ne fit que décliner, pour atteindre, aux élections de septembre 1930, son niveau le plus bas : le nombre des hitlériens passant de 12 à 107.

Comment expliquer ce revirement ?

\* \*

Le parti socialiste au pouvoir a commis de lourdes fautes. La plus grave a été, le 10 août 1928, le vote des ministres socialistes en faveur d'un nouveau croiseur-cuirassé. A vrai dire, on n'a jamais su exactement pourquoi ils avaient agi de cette façon. Peut-être voulaient-ils éviter un conflit avec Hindenburg, qui, en sa qualité d'ancien militaire, est naturellement militariste.

Une tempête de protestations s'éleva dans les rangs des électeurs socialistes contre la construction du cuirassé. Mais le malheur n'était plus réparable. Depuis lors, le bon renom du parti socialiste est compromis du fait qu'il a ainsi toléré les menées militaristes les moins équivoques. Ses chefs ont joué là sa réputation de pacifisme à toute épreuve.

Toutefois, le facteur essentiel du changement si regrettable qui s'est produit dans le corps électoral a été la misère économique grandissante. Malheureusement, l'aggravation considérable de la crise

de chômage s'est produite peu de temps après la signature du plan Young.

Il était contraire à la vérité de déduire de cette coïncidence dans le temps un rapport de cause à effet. Mais les hitlériens ont réussi à inculquer cette idée fautive à des millions d'Allemands. D'un bout à l'autre du pays, ils allaient proclamant : « L'Allemagne ne recouvrera son équilibre économique que par la suspension du plan Young. Votez pour nous et c'en sera fini du tribut à verser ! »

C'est à cette formule que 6 millions et demi d'Allemands se sont laissés prendre le 14 septembre 1930. Ils ne veulent pas la guerre, mais ils s'imaginent que l'on peut, sans autre forme de procès, secouer tout simplement de ses épaules les charges d'une guerre perdue. Leurs conceptions politiques et économiques sont d'un simplisme déconcertant. Mais cet esprit simpliste a eu pour résultat tangible et déplorable, aux dernières élections, de faire perdre dix sièges aux socialistes, et d'en faire gagner quatre-vingt-quinze au parti des hitlériens, devenu ainsi le second des partis politiques.

Or, les députés hitlériens sont tous des militaristes jurés, ennemis mortels du pacifisme, qu'ils qualifient de « crime de haute trahison ».

\* \* \*

L'accroissement énorme du parti hitlérien a réagi d'une manière défavorable sur presque tous les partis bourgeois, notamment sur le parti populiste qui, depuis la mort de Stresemann, a pris une orientation très réactionnaire. Tous les partis bourgeois (exception faite du centre catholique) ont perdu des voix en faveur des hitlériens. Ils redoutent la concurrence de Hitler, et ils croient trouver dans de larges concessions au nationalisme et au militarisme, le meilleur moyen de se défendre. C'est à peine si les exigences les moins défendables du ministère de la Guerre trouvent encore devant elles une opposition.

Ces derniers temps, les voix qui réclament la révision de nos frontières, du côté de la Pologne — revendication qui renferme un danger certain

— se sont faites de plus en plus bruyantes. De plus en plus, on joue avec l'idée du réarmement de l'Allemagne. On parle même de se retirer de la Société des Nations.

Le pacifisme est strictement réduit à la défensive. Non pas qu'il y ait danger de guerre, d'une manière aiguë ; car même le plus fou des militaristes se rend parfaitement compte qu'une guerre marquerait la fin certaine de l'Allemagne. Mais le danger réel et grave, c'est de voir l'esprit belliqueux se développer de plus en plus, et d'autant plus qu'une grande partie de la jeunesse est gagnée aux idées d'Hitler. Cela suffit, bien entendu, à faire naître un danger de guerre chronique.

\* \* \*

Le pacifisme ne pourra reprendre l'offensive que lorsque la situation économique se sera améliorée. Avec les cinq millions de chômeurs que nous avons au cours de ces derniers mois, on s'explique ce sentiment de désespoir qui, chez un peuple vaincu, ne se transmue que trop facilement en militarisme. Le peuple allemand redeviendrait d'autant plus facilement accessible aux idées pacifistes qu'il pourrait enregistrer un succès dans l'ordre des négociations internationales. Rien n'atteindrait Hitler autant que les conclusions d'accords internationaux permettant un allègement des charges qui pèsent sur l'Allemagne au titre des réparations. Car sa thèse est précisément que les promesses de collaboration internationale ne sont que boniments pacifistes.

Bien des choses dépendent aussi du cours que prendra, au printemps de 1932, la Conférence Internationale du Désarmement. Si elle échoue, ce sont les militaristes allemands, avides de réarmer qui l'emportent. Si elle apporte au moins un commencement de réduction générale des armements le pacifisme allemand retrouvera sur quoi s'appuyer.

HELLMUT VON GERLACH.

(Traduit par SUZANNE COLLETTE.)

## Le Congrès de Vichy

De notre collègue André TEXIER, président de la Fédération Girondine (France de Bordeaux, 2 juin).

Par sa haute tenue, par son esprit de camaraderie démocratique, par l'importance des questions traitées, le Congrès de 1931, mérite de prendre place parmi les plus importants de la Ligue. Quelle impression de grandeur et de sérénité donne notre chère Ligue, sans qu'elle ne perde en rien de cette ardeur combative qui a présidé à sa naissance. En cette année 1931, où se posent encore les problèmes les plus graves à résoudre, où la crise d'immoralité née de la guerre pèse toujours sur une génération qui veut vivre, quelles réconfortantes journées les ligueurs de tous les coins de la France nous ont procurées et quelle confiance bien justifiée les 180.000 ligueurs peuvent avoir et ont, pour la « grande éducatrice de la Démocratie. »

Le compte rendu sténographique du Congrès de Vichy est en souscription au prix de 8 fr. l'exemplaire (8 fr. 65 par la poste). Le prix du volume sera ultérieurement porté à 12 francs. On souscrit dans vos bureaux, 27, rue Jean-Dolent, Paris XIV<sup>e</sup> (C. C. Paris 218-25).

### LIGUEURS !

Tous vos amis connaissent-ils les « Cahiers » ? Voulez-vous qu'ils reçoivent notre revue à titre d'essai ?

Envoyez-nous, dès aujourd'hui, les noms et les adresses de tous vos amis non abonnés aux « Cahiers » : ils recevront notre service gratuit de propagande pendant un mois !

POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EUROPE

# L'ACCORD FRANCO-AMÉRICAIN <sup>(1)</sup>

Par Victor BASCH, président de la Ligue

## I. — A la croisée des chemins.

Nous l'avions demandé avec instance — et il était impossible de ne pas le demander. Nous l'avions prévu et prédit — et il n'était pas difficile de le prévoir et de le prédire. Ne croyant pas au suicide de l'Europe, nous avions indiqué comme seuls moyens de l'éviter : le secours américain et le désarmement moral de l'Allemagne. Et voici que le premier est venu et que — nous en avons la ferme espoir — il entraînera le second.

L'initiative de M. Hoover a été accueillie avec enthousiasme par l'Allemagne — en faveur de laquelle elle a été prise — par l'Angleterre — dont elle n'exige aucun sacrifice — par l'Italie — à qui elle en demande un, mais relativement peu considérable et dont elle se console par avance en proclamant, avec sa mégalomane coutumière, que le président des Etats-Unis n'a fait que réaliser les suggestions de M. Mussolini.

Demeure la France. Seule, parmi les grandes puissances elle a été et elle reste réticente et hargneuse.

Et comment, dira-t-on, ne le serait-elle pas ? Avant tout, c'est à elle, avec les Etats-Unis, que le plan Hoover demande le plus gros sacrifice, puisqu'il s'agit d'une somme de l'ordre de deux milliards et demi. Sacrifice, en réalité, beaucoup plus considérable et parce que les Etats-Unis, en renflouant les finances allemandes, ne font que sauver leurs propres créances, et parce que la France, étant donné l'actuelle mentalité allemande, ne saurait avoir la certitude que l'aide apportée à l'Allemagne ne serve, en dernière analyse, à la volonté arrêtée de celle-ci de briser, jusqu'à la dernière maille, les chaînes du traité de Versailles.

En seconde ligne, la France, en étendant le moratoire à la tranche inconditionnelle des réparations, sacrifierait, non seulement deux milliards et demi, lesquels, dans l'état actuel de son budget, y seraient les très bien venus, mais, au fond, tout le plan Young lui-même. Ce plan a été solennellement proclamé « définitif ». Et voici qu'après avoir été mis sur pied, au prix de longues et laborieuses négociations et de sacrifices importants de la part de la France, le président Hoover l'efface d'un trait de plume. Car déjà la presse allemande déclare péremptoirement que le moratoire Hoover n'est que le prélude de la revision totale des conventions de La Haye.

(1) M. Victor BASCH, président de la Ligue, vient de consacrer à l'initiative du Président Hoover, une série d'articles que la *Volonté* a publiés tout récemment (25-28 juin, 2 juillet). Nos lecteurs nous sauront gré de les reproduire ici. — N. D. L. R.

Enfin, la France éprouve quelque humiliation à se trouver, pour la seconde fois, en peu de mois, devant un fait accompli. Elle avait pu parer — provisoirement au moins — à l'initiative austro-allemande en soumettant le projet de fusion douanière à la Cour de La Haye. Devant l'initiative américaine, elle est désarmée. Le président Hoover n'admet ni atermoiements ni contre-propositions. C'est la carte forcée dans toute sa rigueur.

Donc trois sortes d'objections : d'ordre matériel, d'ordre formel et d'ordre politique.

Je n'entrerai pas dans l'épineuse discussion du problème de savoir si le sacrifice matériel demandé à la France est, en réalité, peu considérable — il n'excéderait pas, d'après les calculs du gouvernement américain, quelques dizaines de millions de dollars — ou si — comme l'affirme le gouvernement français dans sa réponse à l'argumentation américaine — il représenterait une perte de recettes beaucoup plus sérieuse pour notre Trésor.

Ce qui frappe un observateur aussi peu versé dans les questions financières que je le suis, ce sont les deux considérations que voici :

D'abord, il est de toute certitude que, sans l'initiative de M. Hoover, l'Allemagne aurait demandé le moratoire et que, dans ce cas, le Trésor français n'aurait touché qu'une somme très sensiblement inférieure à la somme totale de l'annuité inconditionnelle et que, même dans le cas où la France aurait fait jouer les clauses de moratoire inscrites dans les accords sur les dettes interalliées, elle aurait eu à payer aux Etats-Unis et à l'Angleterre des sommes relativement élevées, sans compter que cette demande de moratoire aurait entraîné une diminution certaine de son crédit.

Ensuite et surtout, une demande de moratoire de l'Allemagne aurait ébranlé profondément la situation financière de celle-ci, puisque la simple menace de cette mesure a eu pour conséquence immédiate la terrible crise à laquelle le Reich a failli succomber. Le problème se pose exactement dans les termes où je l'ai énoncé, il y a quinze jours. Vaut-il mieux laisser s'écrouler les finances allemandes que de faire les sacrifices nécessaires pour les renflouer ? Est-ce que, en dehors de toute considération d'humanité ou de solidarité européenne, l'intérêt le plus évident de la France n'est pas de se résigner à la perte réelle et sérieuse que, d'après ses experts, entraînerait pour elle l'acceptation du plan Hoover, plutôt que de subir les conséquences incalculables qu'aurait pour son économie, pour l'ordre, pour l'existence même de son régime politique, l'écroulement de l'Allemagne ?

Voilà pour les objections d'ordre matériel. Voici pour les objections d'ordre formel :

Le plan Young a été solennellement déclaré « définitif ». La France peut-elle permettre qu'il soit suspendu ?

Tout d'abord, Washington affirme que sa proposition ne vise qu'une suspension des paiements et non des contrats, et que, partant, le plan Young reste sauf. Pour l'établir indiscutablement, le gouvernement français a imaginé un compromis qui, tout en maintenant expressément le plan Young, apporterait à l'Allemagne l'aide même préconisée par M. Hoover ; l'Allemagne verserait à la B.R.I. les fonds non différables en reichsmarks, qui ne seraient pas transférés en monnaies étrangères, ce qui consoliderait le change allemand, et les sommes ainsi bloquées pourraient être utilisées pour une aide temporaire à l'économie allemande.

Nous ne savons si M. Hoover acceptera ce compromis. Mais ce que nous savons, c'est que, dans les circonstances présentes, la question de forme importe peu. La maison brûle — ai-je écrit il y a quinze jours — il faut la sauver, ne fût-ce que pour garer la nôtre. Peu importe la voie par laquelle les sauveteurs seront alertés et la tactique à laquelle ils s'arrêteront. Puisse mille fois la lettre d'un contrat pourvu que l'Europe vive et qu'elle sorte d'une crise génératrice de mauvais rêves, annonciatrice de profonds bouleversements sociaux, fautive certaine, à une échéance plus ou moins éloignée, de l'immonde guerre.

Reste enfin l'aspect politique du problème. C'est lui qui doit avant tout retenir notre attention.

Un événement extraordinaire et, pour la plupart des hommes d'Etat, inattendu, s'est produit : les Etats-Unis sont enfin sortis de leur égoïste isolement et ont compris qu'ils n'avaient plus le droit, dans leur propre intérêt, de séparer leur destin de celui de l'Europe. Cet événement, il faut le saluer avec enthousiasme et il vaut que, pour le célébrer, des sacrifices soient consentis de grand cœur par tous les pays et, partant aussi, par le nôtre.

Depuis des années, la presse du monde entier affirme que la France, enorgueillie par la victoire, cingle vers l'impérialisme. C'est elle qui s'oppose à toutes les initiatives hardies. C'est elle qui, tel Shylock, réclame à l'ennemi vaincu la livre de chair. C'est elle qui, insensible à l'écoulement et à l'évolution des choses, volontairement ignorante des souffles nouveaux qui passent sur le monde, reste indéfectiblement attachée au passé. C'est elle qui incarne aujourd'hui le plus énergiquement l'esprit d'immobilité ou, pour l'appeler par son vrai nom, l'esprit de réaction en Europe.

Ces griefs ne sont pas entièrement fondés, mais ils ne sont pas non plus entièrement injustes.

Il n'est pas vrai que la France vise à l'hégémonie, il n'est pas vrai qu'elle soit impérialiste, il n'est pas vrai surtout qu'elle ne soit pas profondément pacifique. Mais il est vrai que sa politique étrangère est timorée, qu'elle s'attache à la lettre plus qu'à l'esprit, que c'est une politique petite-bourgeoise, une politique à la petite semaine qui est à la re-

morque des initiatives d'autrui plutôt qu'elle n'en crée elle-même, qu'en un mot, elle est plus négative que constructive. Oui, il est humiliant que ce ne soit pas la France — comme le voulait M. Briand — qui ait porté secours à l'Autriche. Oui, il est humiliant que ce soient les Etats-Unis et non la France — comme, j'en suis assuré, l'eût voulu M. Briand — qui s'approprient à sauver l'Allemagne. Oui, il est humiliant que nous ayons l'air de vouloir dormir les mains crispées sur nos sacs d'or au lieu de les entr'ouvrir pour permettre à l'Europe de respirer.

On nous reproche souvent, à nous autres, pacifistes, de n'être pas patriotes. Nous croyons l'être plus et mieux, non seulement que les nationalistes rodomonts — qui, il faut le déclarer, sont en très petit nombre chez nous — mais que les esprits modérés, prudents, trop prudents, pusillanimes, dont les yeux restent fixés sur la lettre des traités et des contrats et sur les bas de laine et qui forment la majorité des Français.

*Gesta Dei per Francos !* La France redevenue le porteur de la civilisation, le frayeur de routes nouvelles, la torche brûlante des futurs, l'indéfectible soldat de la Paix : c'est là le splendide destin que nous rêvons, que nous voulons pour le grand pays qui, il y a cent cinquante ans, a enfanté, parmi d'atroces souffrances, un monde nouveau.

## II. — L'heure décisive

Je n'épiloguerai pas longuement sur l'interminable et décevante discussion qui vient de se dérouler à la Chambre, puisque, finalement, le projet du gouvernement a été voté.

Rarement discussion n'a révélé, de la part des adversaires de nos idées et, hélas ! de tant de nos amis, pareille méconnaissance de la situation mondiale et pareille absence d'élémentaire psychologie.

Une seule fiche de consolation : le vote des socialistes.

Eux, du moins, ils ont compris le geste de M. Hoover et en ont mesuré toute la portée. Eux, du moins, ont perçu le sursaut d'espoir qu'il avait suscité et entrevu toutes les virtualités qu'il recérait. Eux, du moins, au lieu d'en scruter avec malveillance les mobiles et d'en chiffrer sordidement les bénéfices et les pertes, se sont laissés emporter par la grande vague d'idéalisme et de solidarité humaine qu'il a soulevée dans le monde.

Souverainement injuste et incompréhensif de l'âme américaine, dont M. Hoover a été, une fois de plus, le digne porte-parole, a été le jugement porté, non seulement par M. Marin, coutumier d'incompréhension, mais par la plupart des orateurs, même de gauche, sur les motifs de l'action de M. Hoover et sur la méthode dont il a usé pour la mettre en œuvre.

Non, il n'est pas vrai que, délibérément, il ait voulu mettre la France devant un fait accompli et lui poser une sorte d'ultimatum. Non, il n'est pas vrai que sa diplomatie a été sommaire et barbare.

Mais il est vrai qu'elle a été droite, directe, rapide, comme nous voudrions que fût la nôtre. Imagine-t-on les longues semaines de laborieuses négociations, d'odieuses marchandages, de byzantines controverses sur la forme et sur les points sur lesquels qui se seraient écoulées avant qu'un résultat fût atteint, au cas où M. Hoover aurait soumis son projet aux chancelleries européennes? Quand la maison brûle — je ne me lasse pas de répéter cette image — et que l'incendie menace de gagner la maison voisine, le quartier, la ville, le pays, le monde, on ne délibère pas, on agit. M. Hoover a agi. Grâce lui en soient rendues, puisque, aussi bien, en dépit de nos hésitations, les bienfaits matériels et moraux de son initiative se sont immédiatement fait sentir.

Non, il n'est pas vrai non plus que ce soit uniquement ni même principalement dans un intérêt égoïste, que ce soit uniquement pour sauver les milliards des banques américaines investis dans les banques allemandes que M. Hoover s'est décidé à intervenir. Que la préoccupation des intérêts matériels de son pays ait eu une large part dans sa décision, qui songerait à le nier et qui oserait lui en faire grief? Mais il n'est pas vrai que cette préoccupation ait été exclusive et que le président des Etats-Unis n'ait pas été mû par des motifs plus généraux et plus nobles.

On aime à représenter Jonathan avec, dans la main, son carnet de chèques. Le carnet de chèques est bien dans sa main droite, mais de sa gauche, celle qui est proche du cœur, il tient la Bible.

Comment osons-nous ne prêter aux Etats-Unis que des mobiles de mesquin intérêt? Avons-nous oublié le magnifique élan de générosité qui a soulevé l'Amérique tout entière, avant son intervention, en faveur de la France blessée? Avons-nous oublié avec quel enthousiasme elle est accourue à notre secours? « Lafayette, nous voici! » : l'écho de ce grand cri, jailli des entrailles mêmes de la République d'outre-mer, ne vit-il plus dans notre oreille? Avons-nous oublié que, sans l'aide américaine, la victoire nous aurait échappé et que l'hégémonie du Kaiser pèserait lourdement sur le monde? La grande figure de Wilson, instigateur de cette Société des Nations dans laquelle réside la sauvegarde de la paix, s'est-elle effacée de notre mémoire? Et cette ingrate mémoire n'a-t-elle pas retenu ce que le génie organisateur et la tendresse humaine de M. Hoover ont réalisé pour sauver l'Europe de la famine?

Alors aussi, M. Hoover a agi rapidement, sans longs pourparlers avec les chancelleries, sans se soucier des rites désuets d'une diplomatie routinière. Mais, à ce moment, personne n'a songé à lui reprocher la barbarie de ses méthodes!

\* \* \*

Absence d'élémentaire psychologie: je crains qu'elle ne se manifeste non seulement à l'égard des Etats-Unis, mais de l'Allemagne.

Le mémorable discours de M. Brüning n'a pas eu chez nous le retentissement qu'il aurait mérité.

On en a trouvé des extraits à la troisième page des journaux, alors qu'il aurait fallu le publier dans toute sa teneur et en bonne place et que l'offre qu'il contenait, il aurait fallu l'accepter immédiatement sans hésitation et sans réticence.

L'heure, a dit le chancelier, était décisive. Il fallait, avant tout, que l'Allemagne en comprit la gravité et que tout homme, ayant quelque influence sur l'opinion publique, mesurât ses paroles et se disciplinât. Il était convaincu que le destin de l'Europe était suspendu au rapprochement franco-allemand. Ce rapprochement avait subi de regrettables arrêts. Mais M. Brüning croyait fermement qu'une collaboration vraiment féconde entre les peuples d'Europe et la stabilisation de la paix ne seraient assurées que le jour où l'âme des deux grandes nations, hier ennemies, se serait élevée au-dessus du passé. Le gouvernement allemand était prêt à cet effort et offrait de rechercher avec le gouvernement français, dans une rencontre où ils s'expliqueraient en toute franchise et en toute confiance, les bases d'un futur accord.

Ce sont là de nobles paroles dont l'accent de sincérité est certain. Là aussi, de sceptiques confrères ont affirmé que les protestations de M. Brüning visaient en première ligne les sacs d'or accumulés dans les caves de la Banque de France. Là aussi, je crois qu'ils se trompent. Sans doute, le chancelier a le légitime souci de remédier à la détresse de son peuple. Mais par-delà ce souci, il a été certainement mû par celui de l'établissement entre la France et l'Allemagne de relations sincèrement amicales.

Ne repoussons pas la main qui nous est tendue! Ne nous cuirassons pas de méfiance! Sachons nous élever, en effet, par-dessus les mauvais souvenirs du passé et tourner des regards confiants vers les voies de l'avenir!

L'heure est décisive, comme le proclame M. Brüning. Si nous savons la comprendre et en extraire ce qu'elle peut contenir de bienfaits; si nous consentons à nous pencher sur l'âme malade de l'Allemagne; nous rendre compte qu'à la suite des terribles péripéties par lesquelles elle a passé — défaite, éroulement de l'Empire, chaînes pesantes du traité de Versailles, révolution mutilée, spartakisme, Balticum, inflation, Ruhr, crise économique et financière, chômage de plus de quatre millions d'individus, faim ou demi-faim de la classe ouvrière et de la bourgeoisie paupérisée, supportée depuis dix-sept ans — qu'à la suite de ces tragiques péripéties, cette âme s'est ensauvagée; qu'elle est capable du pire, mais qu'elle est capable aussi du meilleur et que ce meilleur peut être déclenché par des actes de générosité, non plus arrachés, mais accomplis spontanément — si nous savons nous rendre compte de cela et agir en conséquence, quelque chose de grand peut naître d'un Chequers franco-allemand.

Notre politique étrangère a trop souvent été une politique d'occasions perdues. Que, pour une fois, elle soit celle d'une grande occasion pleinement et généreusement exploitée!

### III. — La victoire de la raison

Eh oui ! elle a fini par triompher, parce qu'elle ne pouvait être vaincue. Mais après quels attermoiments, quels vains palabres, quels grotesques duels qui ont affaibli le foudroyant effet du message Hoover et suscité contre la France la révolte de ses meilleurs amis. Je dédie aux grands patriotes qui se sont dressés contre l'initiative américaine le passage que voici de l'*Evening Standard* : « *La réaction de l'opinion britannique moyenne, ici, contre la politique française, est plus forte et plus générale aujourd'hui que lors de l'occupation de la Ruhr. Il y a dix ans, si l'on prenait en Angleterre le parti de l'Allemagne, on risquait l'ostracisme. Aujourd'hui, c'est ce qui arrive quand on prend le parti de la France.* »

Quels ont été les résultats de cette longue et laborieuse négociation ? Je regarde la manchette du *Petit Parisien* : « Accord de principe ; le gouvernement américain a accepté la thèse française sur le maintien du paiement par l'Allemagne de l'annuité inconditionnelle. » Or, dès le premier jour, le Président Hoover avait déclaré que l'Amérique proposait une suspension des paiements, mais non des contrats. Cela étant, qu'eût voulu la raison, la raison non pas hargneuse, tatillonne, ergoteuse, pusillanime, comme, malheureusement, s'est révélée la nôtre, mais rapide, directe, courageuse et confiante ? C'est que la France acceptât immédiatement la proposition Hoover en principe, quitte à ouvrir des négociations sur sa mise en œuvre. C'est à cette solution de bon sens que s'est arrêtée la Belgique, qui — n'est-il pas vrai ? — avait des titres aussi sacrés que les nôtres aux réparations. C'est là la solution que, dès l'abord, avait préconisée ce journal et c'est elle, dit-on, qu'avait défendue au Conseil des ministres M. Aristide Briand. Mais son opinion n'a pas prévalu, non, je crois en être assuré, parce qu'elle n'a pas paru raisonnable à la majorité du cabinet, mais par crainte de M. Marin et de M. Franklin-Bouillon, crainte, qui est toujours le commencement de la sottise.



Je repasse dans mon esprit les objections qui ont été adressées à l'initiative du président Hoover, objections qu'il est nécessaire d'examiner et de réfuter à nouveau parce qu'elles ont laissé, dans un très grand nombre de gens de chez nous, un ferment de rancune contre les Etats-Unis qu'il faut, de toute nécessité, essayer d'extirper.

— Offensive de paix brusquée, mise en demeure, ultimatum, humiliation pour la France ?

— Phantasme. Diplomatie directe. Intervention, au bon moment, d'un bon remède. Substitution, à d'interminables négociations, d'un acte. D'ailleurs, déclarations faites de bonne grâce pour expliquer les raisons pour lesquelles le Président Hoover n'avait pas le temps matériel de consulter ni la France ni les autres signataires du plan Young.

— Egoïsme des mobiles ?

— Pas uniquement, pas — j'en ai l'intime con-

viction — principalement. La générosité américaine qui est, à côté de son réalisme, la générosité du Président Hoover, qui, naguère, a sauvé des milliers et des milliers de Français de la famine et que nous avons la noire ingratitude d'oublier, m'en sont un sûr garant. Mais admettons que ce soit uniquement par égoïsme qu'a agi l'Amérique. N'est-il pas beau et consolant — l'argument n'est, pas de moi, il est de notre ami Chabrun — que cet égoïsme ait abouti à un acte de solidarité ?

— Caractère sacré des réparations ?

— A aucun moment, les Etats-Unis ne l'ont méconnu.

— Insuffisance du plan Hoover, remède provisoire et en réalité inopérant, partant, poudre aux yeux, bluff ?

— Méconnaissance totale de la portée du geste de M. Hoover. Oui, cela n'a été qu'un geste. Mais d'abord ce geste a sauvé l'Allemagne de l'effondrement. Provisoirement, sans doute. Mais, n'est-ce rien qu'un sauvetage, même provisoire ? N'est-ce rien que le sursaut de confiance dont a tressailli le monde, que la grande vague d'espoir qu'il a soulevée ? Qu'est-ce qui a sauvé la France en 1926, si ce n'est la mystique de confiance Poincaré ? Piètres psychologues que nos adversaires qui ne comprennent pas qu'en dehors des forces matérielles, qu'au-dessus des forces matérielles, il est des forces psychiques, et que ce sont elles qui mènent les hommes. En second lieu, nous avons toujours dit que le geste de M. Hoover valait surtout parce qu'il amorçait la coopération économique internationale, parce qu'il annonçait la rentrée des Etats-Unis dans la famille mondiale. Déjà, les dernières dépêches de Washington nous annoncent que les Etats-Unis vont désormais s'intéresser sérieusement aux questions européennes, qu'ils ont pris conscience de l'interdépendance étroite des intérêts économiques du nouveau et de l'ancien monde et que Washington est décidé à travailler à ce que de l'initiative américaine de sauver l'Allemagne sorte, non seulement une amélioration de la situation économique de l'Europe, mais un rapprochement politique durable entre la France et l'Allemagne.

— Politique de concessions, d'abandon, de non-résistance à d'impudents chantages ?

— Où voit-on un chantage dans le plan Hoover ? Pour sauver l'Allemagne d'un immédiat effondrement, M. Hoover a fait des propositions impliquant des sacrifices de la part des Etats-Unis eux-mêmes, de l'Angleterre (lisez les déclarations de M. Snowden), de la Belgique, de l'Italie, de la Yougoslavie, de la Grèce et enfin et surtout de la France. Il a essayé de démontrer, il a, à mon sens, démontré irréfutablement que le sacrifice demandé à la France par le plan n'était pas plus onéreux pour elle que ne l'aurait été celui qu'elle eût été obligée de fournir au cas où l'Allemagne, qui y était décidée, aurait demandé le moratoire.

Où, encore un coup, y a-t-il là un chantage ? La France ne restait-elle pas entièrement libre d'ac-

cepter ou de refuser ? Elle avait à se demander ce qui était plus avantageux pour elle au point de vue matériel et au point de vue moral, et à aucun moment sa liberté de décision n'a été mise en question.

Reste l'argument-massue : la « sainteté » des contrats sans laquelle il n'est plus de moralité internationale.

Ici, j'avoue humblement ne pas comprendre. Un contrat se noue entre les parties et se résilie quand elles en tombent d'accord. L'Amérique, en face de la menace de l'effondrement de l'Allemagne, a proposé aux parties — dans l'espèce, les signataires du plan Young — non pas même de résilier, mais de suspendre pour un an le contrat qu'elles avaient conclu à La Haye. En quoi, je le demande, y a-t-il là violation ?

Et puis, disons toute notre pensée. Un contrat ne vaut qu'en tant que les clauses en peuvent être exécutées. Ces clauses, quand il y a force majeure, tombent. Un débiteur s'est engagé envers moi de me payer, à telles et telles dates, telles et telles sommes. Il meurt sans laisser d'héritier ou en laissant des héritiers insolvables. Le contrat est résilié de fait.

Ce que ne semblent pas voir nos adversaires,

c'est que la vie est plus forte que les conventions juridiques, c'est que les lois de la vie ne se modèlent pas sur les stipulations écrites, c'est que, comme l'a dit le vieil Héraclite, la vie fuit, flue, coule incessamment et que l'art de l'homme d'Etat c'est d'en deviner les courants et les sous-courants et de diriger d'après eux le vaisseau de l'Etat.

Le rêve d'un certain nombre de nos concitoyens c'est que la France s'exile dans quelque île isolée, loin du monde et que là, les yeux fixés sur la lettre de conventions inexécutables, elle remâche ses déceptions et lance de vaines imprécations.

Notre rêve à nous, c'est que la France se mêle aux autres nations, renonce à ses méfiances et à ses morbides susceptibilités ; qu'elle comprenne les mouvements des hommes et des choses ; qu'elle redevienne le sensorium de l'Europe auquel aboutisse la vie de relation de celle-ci et dont elle parte et qu'au lieu de s'isoler, de s'ossifier et de se pétrifier, elle reconquière la souplesse et la mobilité de ses organes et se laisse porter, fièrement consciente de la vigueur de ses bras et de la vaillance de son cœur, par la grande vague de l'avenir.

VICTOR BASCH,  
*Président de la Ligue.*

## L'organisation des Congrès

Par L. EMERY, président de la Section de Lyon

*Nos collègues liront avec intérêt la note suivante que nous avons reçue, au lendemain du Congrès, de notre collègue M. EMERY, président de la Section de Lyon. et que le Bureau a décidé de publier (V. p. 427.)*

C'est entendu : en principe, pour un délégué, un beau Congrès est celui où il a fait un discours. Il en revient avec la douce assurance d'avoir confondu le Comité Central, enthousiasmé l'auditoire et déterminé les votes essentiels. S'il n'a pu parler, au contraire, tout s'est passé en vains bavardages ou en coupables manœuvres.

J'espère ne pas tomber dans ces petits écarts de jugement, et bien qu'ayant dû par deux fois, à Vichy, renoncer à la parole, je commence par déclarer que, tout compte fait, le dernier Congrès me paraît intéressant et utile.

Il n'en fut pas moins marqué des tares habituelles, si connues qu'il est vain d'y insister : séances hâtives et confuses, discours parfois aussi longs que vides, redites, déclarations fumeuses et vagues, faites devant un public énérvé, fatigué, qui ne réagissait plus qu'aux gros effets de tribune et ne pouvait plus écouter une argumentation sérieuse. A travers tout ce tohu-bohu, des idées essentielles ne parviennent pas à être exprimées et la discussion reste très incomplète.

Qu'on ne m'accuse pas spirituellement de vouloir par là faire allusion à ce que j'avais l'intention d'apporter. Je pense à un exemple beaucoup moins contestable : l'an dernier, dans son rapport sur le statut de l'école, rédigé pour le Congrès de Biarritz, notre président Victor Basch avait émis sur l'organisation de l'enseignement et, en général, des grandes administrations, des

vues d'un vif intérêt qui allaient au cœur du problème discuté cette année à propos des rapports du syndicalisme et de l'Etat. On pouvait s'attendre — je m'attendais du moins — à ce qu'il les expose plus complètement. Or, son intervention s'est bornée à quelques phrases, justes et fortes, mais très sommaires. Il y a donc des orateurs « jugulés » jusque parmi ceux qui devraient le plus légitimement pouvoir développer à l'aise leur pensée. Et c'est bien regrettable.

Il se peut que ces défauts soient des vices de constitution, impossibles à éviter. Là comme partout, la foi dans la raison consiste pourtant à chercher des remèdes. Voici quelques propositions :

1° On a confirmé la règle tendant à n'inscrire qu'une seule question à l'ordre du jour du Congrès. D'accord. Il faut évidemment proportionner au temps disponible l'étendue des problèmes à résoudre. Deux questions — et, cette année, deux questions immenses — c'est trop, de toute façon. Mais la correction n'est pas suffisante, car le nombre des orateurs n'en sera certainement pas réduit ;

2° Il faudrait aussi, à men sens, que nos Congrès soient moins nombreux. Et, ici, j'ai le sentiment d'émettre une opinion très hérétique. De toutes parts, au contraire, on exhorte les Sections à se faire représenter, on cherche à faire nombre, à réunir une foule de délégués. Cela montre tout simplement que l'on ne fait pas la distinction nécessaire entre une *manifestation* et une *discussion*. Qu'un Congrès s'entoure et se complète par des démonstrations de masses, soit ; mais tant qu'il travaille et délibère vraiment, il a besoin de certaines conditions, dont la première est de ne pas être une foule.

Devant une foule, en effet, on glisse inévitablement de l'exposé d'idées au discours de meeting ; or, ceux qui savent concilier l'éloquence de la réunion publique avec le souci d'une démonstration probe et nuancée sont, même à la Ligue, extrêmement rares. Il n'est pas jusqu'à l'effet physique nécessaire qui puisse tenir éloignés de la tribune des hommes par ailleurs informés et compétents. Pour toutes ces raisons, je souhaiterais qu'un congrès ne comptât jamais plus de 2 à 300 membres et pût se tenir dans d'assez petites salles. Le calme et la clarté des débats y gagneraient immédiatement.

\*\*

3° Mais quoi qu'il en soit par ailleurs, la méthode la plus efficace me paraît celle qui donne une bien plus grande importance au travail fait en commission avant les séances plénières. C'est la procédure adoptée par la C. G. T. pour ses congrès nationaux et qui a donné de très heureux résultats. Pour fixer les idées, essayons de décrire — avec un peu d'optimisme — comment pourrait alors se dérouler la marche des événements.

Dès le premier jour, pendant la discussion du rapport moral, on réunirait à part une commission composée d'un membre du Comité Central, du rapporteur de la question principale proposée au Congrès, des présidents de séance désignés pour les deux autres journées et de tous les orateurs inscrits. Chacun exposerait brièvement le sens de son intervention et l'on procéderait au triage suivant :

a) Les uns veulent parler pour apporter des faits, des documents de nature à éclairer les congressistes. Ces documents seraient groupés et lus à un moment nettement désigné. Peut-être même, serait-il bon, pour les principaux, de les faire polycopier ou imprimer et distribuer à tous les délégués. Ceux-ci en prendraient connaissance beaucoup plus exactement que par une lecture distraitemment écoutée à travers le brouhaha, et l'on économiserait en même temps des minutes précieuses ;

b) Les autres apportent des idées complémentaires que le rapporteur accepte sans discussion, lui-même ne les ayant omises que pour se limiter, ou par simple oubli. Il est évidemment inutile de lui démontrer avec énergie à la tribune ce que d'avance il admet sans réserves. Dans ce cas, le rapporteur pourrait s'engager à introduire l'idée commise dans son exposé, voire un mot, un membre de phrase dans sa motion, et

bien des débats superflus s'évanouiraient immédiatement, bien des malentendus se trouveraient d'emblée éclaircis ;

c) Resterait, enfin, le troisième groupe des interpellateurs, formé de ceux qui sont en désaccord avec la thèse du rapporteur et entendent la combattre. Cette opposition doit, naturellement, être entendue et ses discours ne sauraient être supprimés. Il lui serait loisible toutefois de se concerter, de choisir ses orateurs et de leur répartir la tâche, bref de remplacer le défilé incohérent des francs-tireurs par une critique ordonnée et précise, confiée à ceux qui paraissent le plus capables de s'en charger. On lui fixerait d'un commun accord le temps total dont elle pourrait disposer, en réservant des possibilités de réponse suffisantes au rapporteur et s'il le juge bon, à un autre orateur désigné par le Comité Central pour défendre sa thèse.

S'il y avait ainsi de la part de tous bonne volonté et bonne foi, je suis convaincu qu'un après-midi de conversations préliminaires en petit comité serait d'un prix inestimable. Non seulement le nombre des orateurs serait sensiblement réduit, mais le débat serait méthodiquement organisé et conduit avec ordre. Chacun saurait exactement le moment où viendrait son tour et le temps dont il disposerait. Il pourrait donc mettre au point ses idées, s'enfermer dans le rôle qui lui aurait été départi et dire tout autre chose que des phrases embrouillées.

\*\*

J'admets sans peine que cette transformation ne se ferait pas du jour au lendemain et qu'elle n'éviterait pas toute difficulté. Je demande simplement s'il ne vaut pas la peine de tenter un effort dans ce sens ou par tout autre moyen qu'on voudra bien proposer.

Une chose me paraît certaine en tous cas : La Ligue est nécessairement appelée à discuter en ses Congrès des questions de plus en plus délicates, de plus en plus complexes. Sans être une académie, elle doit être pourtant un foyer de réflexion, de pensée hardie, mais précise et logique. Or, il n'y a pas de discussion possible, il n'y a pas de conclusions claires convenables sans un « art de conférer », une méthode, des règles.

Nos Congrès doivent apprendre à bien conduire leur raison, leurs raisons aussi. La justice ne peut être délinée et trouvée que par la justesse d'une pensée capable de se discipliner.

L. EMERY,  
Président de la Section de Lyon.

## Les menaces de " L'Action Française "

*On sait que, dans la nuit du 12 au 13 mai dernier, de nombreux parlementaires ont reçu un billet anonyme ainsi conçu : « Prends garde à toi, si Briand est élu ! » Le 14 mai, l'Action Française prenait la responsabilité de ces menaces anonymes (Cahiers 1931, p. 427.)*

Voici la note de l'Action Française :

Les parlementaires électeurs de Briand n'auraient pu se plaindre qu'on les eût pris en traitres, car ils avaient été avertis personnellement un par un.

Nos admirables camelots et leur digne chef Maxime Réal del Sartre avaient imaginé de donner une forme très pittoresque et pressante à ce bon avis. En effet, chacun de nos parlementaires avait trouvé, sous sa

porte, le petit poulet que voici : « Prends garde à toi si Briand est élu. »

L'effet de cette loyale mise en garde ne peut faire de doute : à Versailles, quelques-uns de MM. les Electeurs présidentiels se montraient en silence les petits bouts de papier tapés à la machine, pas signés ; mais nous les signons aujourd'hui. Les Français se défendent comme ils le peuvent... Puisque les formules hébraïques sont particulièrement en faveur sous ce pontificat, il n'est peut-être pas inutile de rappeler à Son Nonce que la crainte des gens de bien peut être aussi commencement de sagesse. Si le scrutin d'hier s'est senti du bon vent de terreur soufflé où il faut, comme il faut, par nos énergiques amis, la fin est assez sûre pour justifier ce moyen qui n'a causé d'offense à personne : les déchéances et les calamités d'une élection Briand ont été épargnées à la France.

Voilà ce que l'on réussit avec l'Action Française. Les patriotes comprendront-ils qu'ils sont absurdes de vouloir échouer en se passant d'elle ?

## Les médecins étrangers en France et la question des étudiants roumains

Par Fernand CORCOS, membre du Comité Central

M. le professeur Victor Balthazard, doyen de la Faculté de médecine de Paris, vient de publier ses vues sur un des aspects de l'encombrement de la carrière médicale en France.

Qu'il y ait, sur notre territoire, trop de médecins, que ceux-ci soient en nombre trop dense dans les villes et insuffisamment dans les campagnes ; que les examens, à la base de la carrière, soient trop aisés ; qu'il y ait lieu, en conséquence, à une refonte, restreinte ou générale, du recrutement médical français — ce sont là des problèmes qui ne sont pas de ma compétence et où, par suite, je n'entrerai pas.

Ce qui nous intéresse et touche aux droits de l'homme, c'est ceci : le nombre des étudiants étrangers est, à la Faculté de médecine, considérable. En 1920, nous les y trouvons à égalité avec les chiffres d'avant-guerre, environ 800. Ils passent ensuite à 1.000, 1.200 et 1.500 en 1930.

\* \*

Cette situation doit-elle nous affliger ? Elle est un hommage à l'hospitalité et à la science françaises. Il n'est pas de rayonnement plus utile pour un peuple que celui de son haut enseignement. Il n'est pas de « clientèle », au sens élevé du mot, plus précieuse, que celle des élites étrangères, qui, nourries aux séraïls de notre enseignement, gardent et propagent, en leurs propres pays, les méthodes, la pratique et les doctrines françaises.

Spécialement en médecine, certains étudiants étrangers postulent le diplôme d'Université, lequel ne donne pas le droit d'exercer en France. Près de cinq cents sur les quinze cents, sont dans ce cas.

La proportion est renversée, pour les étudiants de nationalité roumaine. Sur cinq cents environ, il y en aurait cinquante, soit dix pour cent, qui poursuivraient le diplôme d'Université ; tous les autres recherchent le diplôme d'Etat.

Or, les Roumains, par un privilège qui remonte à 1857, on le droit de s'établir en France, lorsqu'ils sont en possession du diplôme d'Etat. C'est un avantage qu'ils partagent avec les originaires de l'île Maurice, résultant d'une survivance de la politique des nationalités, qui fut, un temps, la grande pensée de Napoléon III.

\* \*

Pourquoi cet afflux d'étudiants roumains ? Poser la question, comme dit l'autre, c'est la résoudre. Parce qu'en Roumanie, le haut enseignement est pratiquement fermé aux Israélites. Ceux-ci veulent, cependant, s'instruire. Ils émigrent et viennent vers le pays qui a pour eux des affinités

de culture. Quatre-vingt cinq étudiants roumains sur cent sont d'origine israélite.

En Roumanie, il y a, contre les Israélites, le *numerus clausus* : sur cent cinquante étudiants en médecine admis à suivre les cours, on peut compter tout juste dix-sept Israélites.

Faisant ces constatations, M. le professeur Balthazard écrit ceci : « Est-ce pour cette légion d'Israélites que le gouvernement français a concédé « en 1875, aux Roumains, le privilège que nous « venons d'indiquer ? Ce privilège s'appliquait à « de vieux Roumains de la Moldavie-Valachie, et « non aux Israélites qui sont seulement citoyens « roumains de fraîche date, pour autant qu'ils le « soient réellement. »

Nous sommes fâchés d'une telle argumentation sous une telle plume. En premier lieu, ce sont parfaitement des Roumains de l'ancien territoire qui viennent à notre Université d'après le chiffre même émanant de M. le professeur Balthazard ; seulement, vingt pour cent d'étudiants proviennent des nouveaux territoires roumains.

Et, n'en serait-il pas ainsi qu'il n'appartient, désormais, à qui que ce soit, de discriminer sur l'origine des citoyens roumains, d'abord parce que la Roumanie est ce qu'elle est d'après les traités, en outre, parce que ces mêmes traités lui ont imposé de placer sur le même pied, en droit public, tous ses ressortissants.

\* \*

Actuellement, en France, l'exercice de la profession médicale est régi par la loi de 1892, qui a assimilé les Roumains aux autres étrangers, quant aux équivalences d'études ; par conséquent, pas de privilège pour eux à cet égard.

Il se peut que l'afflux d'étudiants étrangers en France soit une des causes de la pléthore de médecins. La progression du nombre des médecins est corrélatrice aux facilités de la civilisation. On a constaté qu'actuellement il est demandé dix fois plus de consultations médicales qu'il n'en était sollicité il y a cinquante ans. Mais, nous admettons que, si le nombre des médecins doit augmenter, il est normal que les autorités se soucient plutôt de les voir français qu'étrangers. C'est un point de vue légitime, — à condition qu'il ne s'inspire pas d'un esprit étroit de xénophobie.

Et encore, toute la question est : pour les étudiants étrangers à admettre, la France doit-elle se préoccuper de leur confession religieuse ? Que la Roumanie officielle ait, avec une intensité variable, suivant les époques, une politique intérieure antisémite, nous le déplorons, à la Ligue des

Droits de l'Homme, mais en une mesure, c'est son affaire, et nous ne pouvons que le regretter.

Mais, voici ce qui est en vue ; les autorités roumaines, poussées par certains éléments de conviction antisémite agissante, proposeraient que le gouvernement français n'admit comme étudiants en médecine roumains que des chrétiens, ou du moins pour la presque totalité. Le procédé serait celui-ci : une Commission en France étudierait les dossiers des postulants. Dans cette Commission, l'administration roumaine serait représentée. Naturellement, pour ce qui est de l'appréciation d'un dossier en langue roumaine, avec interrogation éventuelle d'un postulant roumain, pratiquement les représentants du gouvernement roumain auraient toute influence. Le postulant juif serait à peu près automatiquement exclu.

Le libéralisme français ne peut s'accommoder d'une telle solution, *sur le sol français*. La France ne descend pas à des exclusivismes d'ordre religieux. Qu'elle élève à son gré la barrière contre

tous les étrangers, qu'elle mette à son hospitalité estudiantine les règles qu'il lui plaira, dans sa pleine souveraineté : c'est parfait. Mais, que ces règles s'appliquent ouvertement, clairement à tous : mahométans, protestants, chrétiens ou Israélites.

C'est pourquoi nous ne protestons pas en principe contre le projet de loi Armbruster qui veut réglementer l'exercice de la médecine et l'enseignement médical à l'égard des étrangers, mais la Ligue proteste contre le procédé oblique d'une exterritorialité de surveillance ou de contrôle roumain sur le territoire français, avec base de discrimination religieuse.

Cependant, nous ferons encore cette observation : du plus ou moins de libéralisme montré par la France à l'égard des étudiants étrangers, de quelque origine qu'ils puissent être, dépend son prestige dans le monde.

FERNAND CORCOS,  
Membre du Comité Central.

## BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

#### Séance du 18 Juin 1931

#### COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

*Etaient présents* : MM. Victor Basch, président ; Emile Kahn, vice-président ; Henri Guernut, secrétaire général ; Mmes Bloch, Collette, Dubost ; MM. Bayet, Jean Bon, Boulanger, Chabrun, Chenevier, Damaye, Delaisi, Kayser, Labeyrie, Lafont, Perdon.

*Excusés* : MM. Langevin, Héroul, Sicard de Plauzoles, Roger Picard, Appleton, Besnard, Challaye, Col, Gueuati, Hadamaré, Hersant Moutet, Remadier, Rouquès, Viollette.

**Nouveaux membres** (Réception des). — M. Victor Basch souhaite la bienvenue aux membres du Comité nouvellement élus et qui sont présents à la séance : Mlle Collette, MM. Chabrun, Damaye, Delaisi. Il rappelle les services déjà rendus par chacun d'eux à la Ligue et, dans d'autres milieux, aux causes que la Ligue défend. Tous sont des militants actifs dont la collaboration sera précieuse au Comité.

**Congrès de 1931.** — Le Congrès de Vichy a été, déclare M. Basch, un très beau Congrès. Les deux grandes questions inscrites à l'ordre du jour ont été discutées dans le calme. Quant au rapport moral, il n'a pas donné lieu à de très vives discussions. Après quelques échanges de vues, il a été adopté à l'unanimité moins cinq voix.

M. Guernut regrette que la presse n'ait pas donné aux débats du Congrès toute l'ampleur souhaitable. La presse d'information, comme à l'ordinaire, n'a pas parlé du Congrès ou presque, les agences ont reproché à leurs correspondants d'avoir expédié des dépêches trop longues et les ont invités à les réduire ;

quant à la presse amie, elle n'a pas envoyé de correspondants particuliers et n'a même pas donné tous les communiqués.

— La presse, répond M. Basch, n'a aucun intérêt à nous faire de la réclame. Les comptes-rendus de nos Congrès ne seront jamais publiés.

M. Kahn, contrairement à M. Guernut, a été frappé par le fait que la presse nous avait fait, cette année, une place plus large que d'habitude.

M. Guernut n'est ni aussi pessimiste que M. Basch, ni aussi optimiste que M. Kahn. Il souhaite que les délégués au Congrès, dans les journaux où ils écrivent, envoient eux-mêmes des comptes-rendus qu'on ne saurait leur refuser.

En second lieu, le secrétaire général rappelle que le Congrès, sur l'initiative d'un membre du Comité Central, avait décidé d'entendre des Tunisiens qui n'étaient ni délégués, ni liguesurs. Or, un Congrès n'est pas un meeting.

— La solution qui a été adoptée finalement, répond M. Basch a été, à la fois, ferme et libérale. Un délégué, M. Caillaud, a demandé la parole et a donné lecture de la déclaration des Tunisiens. La déclaration a été entendue et les statuts respectés.

— Il faut cependant veiller, observe M. Guernut, à ce que les Congrès restent ce qu'ils sont et qu'ils soient réservés aux délégués élus et responsables.

Le Comité partage cette manière de voir.

\* \* \*

**Campagnes à mener.** — Le secrétaire général demande au Comité de décider, dès à présent, des campagnes à mener lorsque, la période de vacances passée, la Ligue reprendra sa pleine activité.

Pour sa part, M. Basch estime que deux grandes questions se posent devant la Ligue comme devant le pays : l'ajustement des traités, les élections générales.

1° *L'ajustement des traités.* — Le Comité a nommé, il y a six mois, une Commission qui s'est mise au travail (*Cahiers* 1931, p. 162 et 355) M. Basch exprime

le vœu qu'elle travaille de façon assidue et continue. Il faut que la Ligue soit prête en face de cette question. Le problème est inéluctable, ne nous laissons pas surprendre ;

\* \* \*

2<sup>o</sup> Elections générales. — L'opinion attend que la Ligue fasse à ce sujet une déclaration. Il ne faut pas trop tarder. Pour M. Basch, la Ligue qui comprend des républicains, des radicaux, des socialistes, est le véritable cartel vivant. Elle doit mener campagne pour le front unique des gauches. La politique intérieure et la politique extérieure du pays doivent prendre une direction différente.

Notre politique extérieure est uniquement négative. Nous n'avons aucun plan constructif.

Quant à la politique intérieure, elle repose sur une équivoque : la droite vote pour le ministère malgré la présence de M. Briand, la gauche vote contre ce ministère, quoique M. Briand en fasse partie. Le pays a besoin de clarté. Il a besoin aussi, après les faits extrêmement graves révélés par la Commission d'enquête, de propreté.

M. Basch se propose d'adresser aux Sections, dès la rentrée, une lettre ouverte traitant ces questions.

M. Emile Kahn est d'accord avec le président sur ce point. La Ligue doit mener une campagne de moralité publique et de moralité politique : moralité publique compromise par la corruption, moralité politique méconnue par la complaisance à l'équivoque. Il faut raviver en France, et le sens de l'intérêt public et le goût des attitudes franches.

En ce qui concerne l'ajustement des traités, M. Kahn se demande si une question de cet ordre peut faire l'objet d'une campagne. Une Commission a été nommée, M. Kahn souhaite qu'elle active ses travaux. Les problèmes qu'elle étudie ne peuvent pas encore être débattus en public. D'autre part, évitons d'orienter l'opinion de gauche dans la voie d'une campagne de révision générale des traités qui peut être dangereuse pour la paix.

M. Kahn propose, par ailleurs, que la Ligue mène campagne cette année en faveur de la laïcité et du désarmement. Les deux questions sont actuelles : en 1931, célébration du Cinquantenaire de l'école laïque ; en 1932, Conférence générale du désarmement. Il faut préparer les esprits à cette conférence, leur montrer les graves conséquences qu'aurait un échec, ou seulement un demi-succès.

\* \* \*

M. Basch croit que la question de l'ajustement des traités fera l'objet des débats du prochain Congrès. Il en voit très bien le danger. Mais il y a un danger plus grand à ne pas l'aborder. C'est justement parce que nous sommes partisans de certains ajustements que nous devons montrer le danger de la thèse de l'immuabilité des traités comme de la conception de la révision totale. Nous savons bien que l'Allemagne soulèvera tour à tour toutes ces questions. C'est à nous à limiter ce délicat problème, à montrer la voie à suivre.

M. Kayser est d'accord avec M. Basch et avec M. Kahn et propose de retenir les questions qui ont été proposées. Il demande la priorité pour la question du désarmement. En effet, la conférence doit avoir lieu en février prochain ; c'est la question la plus urgente.

M. Basch remarque que ce n'est pas là une campagne nouvelle. La Ligue n'a jamais cessé de traiter cette question. Elle a fait, cette année, mille conférences ; elle continuera. L'extrême-gauche pose le problème d'une façon simpliste et fort dangereuse. Il y a une mise au point à faire.

M. Guernut regretterait de voir la question de l'ajustement des traités devenir l'objet d'une campagne de meetings et d'un ordre du jour de Congrès. Nous devons, pour le moment, nous en tenir à l'étude de cette question. Que la Commission hâte ses tra-

vaux et que le Comité essaie de fixer sur chaque point sa doctrine.

De même, M. Guernut n'aimerait pas beaucoup que la Ligue, en quelque façon que ce fût, se laissât tenter par la campagne électorale.

Si nous devons réaliser un cartel des gauches, c'est autour d'idées générales. Et M. Guernut propose deux campagnes : l'une sur la crise du Parlement, l'autre sur l'organisation de la paix. Le fascisme procède, partout, à coups d'attaques contre le Parlement ; il cherche à déconsidérer les institutions républicaines. La Ligue doit dénoncer ce danger, reconnaître certains abus, indiquer les remèdes appropriés. En ce qui concerne l'organisation de la paix, c'est également à des constructions positives que nous devons donner notre effort. Que la Ligue se fasse la doctrinaire de la démocratie, de la paix et tous les hommes de gauche la suivront.

— Il ne dépend pas de nous, observe M. Basch, que telle ou telle question soit mise à l'ordre du jour du Congrès. Cela dépend statutairement des Sections. Il semble qu'il y ait des probabilités pour que la question soit proposée ; l'Allemagne l'a posée, la presse l'a abordée, la Ligue ne pourra pas y rester étrangère. C'est à nous, d'ailleurs, à montrer le chemin. Ce problème a un aspect général qu'il nous faut dégager, en dehors des questions spéciales qu'étudie la Commission.

Les questions de la crise du Parlement, de la crise de la démocratie, du fascisme sont constamment à notre ordre du jour.

On peut en dire autant du désarmement. Sur cette question, nous avions une thèse, mais des événements nouveaux se sont produits qui peuvent nous obliger à la rectifier. Il faut donc en discuter à nouveau.

L'organisation de la paix est aussi une grande question que la Ligue a peu abordée jusqu'ici, surtout sous son aspect économique.

M. Bayet ne pense pas, comme M. Basch, qu'on puisse étudier, d'abord, le problème de l'ajustement des traités sous son aspect général. Il serait dangereux pour la Ligue de lancer des formules avant de s'être mise d'accord sur leur contenu.

— Plus une question est délicate, déclare M. Labeyrie, plus il faut la prendre de front. Nous ne devons pas craindre l'opinion, mais la diriger, lui montrer la voie. Aborder courageusement des problèmes comme celui de la révision des traités, c'est le rôle de la Ligue.

Le Comité décide d'examiner dans sa prochaine séance la question du désarmement et celle de l'ajustement des traités. M. Emile Kahn, sur la première question, MM. Victor Basch et Jacques Kayser, sur la seconde, proposeraient au Comité un programme d'étude et un plan d'action.

\* \* \*

**Instituteurs** (Eligibilité au conseil municipal). — Les Sections ont étudié en janvier 1930 la question de l'éligibilité des instituteurs au conseil municipal. (Cahiers 1929, p. 786). Les résultats de cette enquête ont été examinés par M. Boulanger dont le rapport a paru récemment dans les Cahiers (1931, p. 301).

Résumant les conclusions auxquelles se sont arrêtées la plupart des Sections qui ont fait connaître leur avis, M. Boulanger propose au Comité l'adoption de l'ordre du jour suivant :

*Le Comité Central,*  
*Reconnaissant le louable souci de placer l'école en dehors des luttes électorales qui a pu animer le législateur en refusant à l'instituteur public le droit d'exercer certaines fonctions municipales (conseiller dans la commune où il exerce, maire ou adjoint, lorsqu'il est éligible dans une autre localité), à une époque où il pouvait être considéré comme fonctionnaire communal ;*

Que ce caractère ne peut, d'ailleurs, être retenu qu'à raison d'allocations communales — légales ou facultatives — que l'Etat pourrait prendre à sa charge ou fixer par mesures législatives ;

Mais, considérant que, si cette interdiction avait un sens et une valeur lors de l'organisation de l'enseignement primaire, aucune raison sérieuse ne peut désormais être opposée à la reconnaissance de l'éligibilité de l'instituteur du fait que, citoyen au même titre que les autres, il possède le droit de vote et, par là, celui de s'intéresser à la vie de la commune ;

Que l'exercice d'un mandat municipal ne risquerait de priver l'instituteur de la confiance des enfants et de l'estime des familles et de nuire ainsi au maître et à l'école que dans la seule hypothèse de maladresses et d'extravagances auxquelles se livreraient des maîtres oublieux de leur rôle d'éducateurs ;

Considérant, en outre, que l'application de l'art. 33 de la loi du 5 avril 1884 a donné lieu à des décisions arbitraires, et que le maintien de ces dispositions ne pourrait s'expliquer que par la volonté de conserver l'instituteur dans un état de dépendance administrative dont les autres universitaires sont, à juste titre, affranchis ;

Demande l'abrogation : de l'art. 33 par. 6 de la loi du 5 avril 1884 ; de l'art. 25 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Et fait confiance à l'ensemble des maîtres de l'enseignement primaire public pour exercer avec tact l'intégralité de leurs droits de citoyens.

\* \*

M. Labeyrie regrette que la question soit venue en discussion. Il estime que le moment est mal choisi pour la soulever. Le fait d'être inéligibles au seul conseil municipal ne diminue en rien la situation morale des instituteurs. S'ils deviennent éligibles, ils seront élus dans la plupart des petites communes rurales. Et ils se trouveront alors beaucoup moins bien placés pour défendre les intérêts de l'école laïque. Les instituteurs sont en contact étroit avec l'administration municipale ; le maire aura moins d'autorité pour remplir les fonctions que les lois scolaires lui imposent, l'instituteur moins d'indépendance. Souhaitable au point de vue des principes, cette éligibilité serait regrettable en pratique.

Si la question ne se posait que pour les villes, il n'y aurait, par contre, aucun inconvénient pratique pour l'école à ce qu'elle fût résolue immédiatement comme tout ligueur doit, du point de vue des seuls principes, désirer qu'elle le soit.

M. Victor Basch est entièrement du même avis. Ni les instituteurs ni l'école n'ont rien à gagner à ce que les maîtres soient jetés dans les luttes locales. L'instituteur ne verra-t-il pas se dresser contre lui les parents qui seront ses adversaires dans la bataille électorale ? Au lieu que sa situation soit augmentée, elle sera diminuée.

M. Emile Kahn estime que les considérations d'opportunité ne doivent pas déterminer la Ligue lorsqu'une question de principe est posée. Or, la situation faite aux instituteurs par la loi de 1884 est d'une injustice criante. M. Basch reconnaît, d'ailleurs, que ses observations ne s'appliquent qu'aux instituteurs ruraux et ne peuvent valoir pour ceux des villes. Or, l'équité ne permet pas de distinguer entre les instituteurs suivant leur résidence.

M. Kahn votera donc la résolution de M. Boulanger. Il critique seulement le dernier paragraphe qui pourrait fournir malgré nous des armes à nos adversaires. Certes, dans toutes ces situations délicates, il faut beaucoup de tact. Ce n'est pas à nous d'insister sur une recommandation dont d'autres s'empareront pour en justifier des sanctions.

M. Guernut rappelle que cette inéligibilité ne frappe pas les seuls instituteurs mais aussi, aux termes de l'art. 33 de la loi du 5 avril 1884 : « 1° Les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseil-

lers de préfecture ; et dans les colonies régies par la présente loi, les gouverneurs, directeurs de l'instruction et les membres du conseil privé ; 2° les commissaires et les agents de police ; 3° les magistrats des cours d'appel et des tribunaux de première instance, à l'exception des juges suppléants auxquels l'instruction n'est pas confiée ; 4° les juges de paix titulaires ; 5° les comptables des deniers communaux et les entrepreneurs de services municipaux ; 6° les instituteurs publics ; 7° les employés de préfecture et de sous-préfecture ; 8° les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées chargés du service de la voie urbaine et vicinale, et les agents voyers ; 10° les agents salariés de la commune. »

M. Labeyrie insiste sur les arguments qu'il a développés. Si les magistrats ne sont pas éligibles, c'est en raison de la nécessité où ils se trouvent d'appliquer la loi. De même, les instituteurs, chargés de l'application de la défense des loi laïques, s'acquitteront mieux de leur tâche s'ils sont indépendants vis-à-vis du corps électoral et de la municipalité.

M. Jean Bon ne croit pas que cet argument ait décidé les auteurs de la loi. Cette incompatibilité, reproduite par la loi de 1884, date en réalité de 1852. L'instituteur a été déclaré inéligible parce qu'il était, à cette époque, salarié par la commune. Actuellement l'instituteur est un fonctionnaire de l'Etat. La raison qui a entraîné son inéligibilité n'existe plus.

— En 1884, répond M. Labeyrie, le traitement des instituteurs était déjà national et, comme la disposition visant les salariés de la commune ne s'appliquait plus à eux, on a prévu une incompatibilité spéciale.

— Ce n'est pas l'instituteur, poursuit M. Jean Bon, qui veille à l'application des lois laïques. C'est la délégation cantonale et l'administration municipale. Les contribuables communaux ne paient plus l'instituteur, mais beaucoup croient encore le payer. Il faut montrer que l'instituteur est un fonctionnaire national, donc éligible, et remplacer la vieille expression d'« école communale » par celle d'« école nationale ».

M. Guernut remarque que l'instituteur est encore, en partie, salarié par la commune et que la raison qui a déterminé autrefois son inéligibilité n'a pas perdu toute valeur. Dans la mesure où ces allocations disparaîtront, leur éligibilité ne souffrira plus d'objections.

\* \*

M. Victor Basch demande à M. Boulanger s'il y a actuellement un mouvement parmi les instituteurs en faveur de la réforme de la loi.

— Non, répond M. Boulanger. S'ils devenaient éligibles, ils useraient très rarement du droit d'entrer dans les conseils municipaux. Si la question a été soulevée, c'est que, seuls, les instituteurs des écoles primaires restent inéligibles, alors que les professeurs des écoles primaires supérieures détachés dans les mêmes établissements et dans l'enseignement secondaire ont récemment obtenu l'éligibilité.

— Cette réforme, rappelle M. Guernut, a été obtenue par la Ligue. C'est M. Bouilly, membre du Comité Central, alors député, qui l'a proposée.

M. Labeyrie voit dans cette modification de la loi une confirmation de sa thèse : les E. P. S. et les lycées n'ont aucun rapport avec les mairies.

M. Boulanger ne croit pas qu'aucun des arguments des adversaires de la réforme puisse être retenu. On dit : « L'instituteur ne peut être appelé à voter son propre traitement ». Et le parlementaire ?

— Le parlementaire ne devrait pas non plus voter son indemnité, répond M. Guernut. La formule en devrait être inscrite dans la Constitution.

— On a craint, poursuit M. Boulanger, que l'école subisse le contre-coup des luttes électorales. Mais l'instituteur est éligible au conseil général, au Parlement. La situation ne sera pas différente quand il sera éligible au conseil municipal.

— On ne peut, conclut M. *Basch*, refuser en droit cette éligibilité. En fait, il serait fâcheux que les instituteurs en fissent usage. Il y a là non une question d'opportunité, comme on l'a dit, mais une question morale, qui est distincte de la question de droit.

Le projet mis aux voix est adopté.

MM. *Basch*, *Bayet*, *Chabrun* et *Labeyrie* déclarent le voter avec regret.

\*\*\*

**Légion Etrangère (La).** — La question de la Légion Etrangère a été, à la demande de M. *Victor Basch*, mise plusieurs fois à l'ordre du jour du Comité. Elle n'a pu jusqu'ici être abordée faute de temps.

Cette question, déclare M. *Basch* a été soulevée par la Ligue allemande. Nos collègues affirment qu'une des raisons de l'hostilité contre la France, surtout en Allemagne, vient de l'existence de la Légion étrangère, et spécialement de la pratique du racolage.

La Légion est composée en majorité d'hommes qui, ne pouvant plus, pour des raisons diverses, vivre dans leur pays, ont cherché là un refuge. Les légionnaires sont d'excellents soldats, très braves, mais dont les antécédents sont, pour un très grand nombre, extrêmement fâcheux. Il faut supprimer ce corps qui n'ajoute pas un bon renom à l'armée.

M. *Basch* rappelle, enfin, que la Ligue a toujours demandé la suppression de la Légion. Elle doit la demander plus que jamais, aujourd'hui qu'elle réclame le désarmement.

M. *Chenevier* est entièrement d'accord avec le président.

M. *Guernut* observe que de nombreux cas de racolage ont été signalés par la Ligue allemande. Les enquêtes faites n'ont permis d'en établir aucun. Au contraire, un de nos collègues, chargé d'une telle enquête nous a rapporté que l'administration militaire était débordée par les nombreux Allemands qui, poussés par le chômage et la misère, cherchaient à s'engager à la Légion, et ne savait comment les éconduire. Il semble donc qu'on puisse affirmer que le racolage, aujourd'hui, est une légende. La seule question grave, c'est celle de l'enrôlement des mineurs. Nous devons demander que ces enrôlements soient formellement interdits.

— Demander cela, objecte M. *Bayet*, c'est admettre le principe même de la Légion.

— Il est trop facile, répond M. *Guernut*, de demander la suppression de la Légion et, sous ce prétexte, de laisser subsister les abus. Nous n'obtiendrons pas la suppression de la Légion. Nous pouvons obtenir la cessation de pratiques scandaleuses.

— La Ligue, déclare M. *Jean Bon*, doit prononcer la condamnation immédiate et absolue de la Légion. Elle ne doit, d'ailleurs, pas s'arrêter là ; elle doit condamner également l'incorporation dans l'armée nationale d'hommes qui ne sont pas citoyens français et notamment des indigènes des colonies.

A la demande de M. *Basch*, le Comité décide de demander la suppression de la Légion étrangère.

M. *Guernut* voudrait indiquer quelques réserves, on lui objecte que le vote est acquis. Il demande, à tout le moins, que la Ligue veille à l'interdiction absolue du racolage et des enrôlements de mineurs.

Le Comité adopte cette manière de voir.

\*\*\*

**Saint-Nazaire** (Naufrage du *Saint-Philibert*). — A la demande de M. *Chenevier*, le Comité décide d'ouvrir une enquête au sujet de la catastrophe du *Saint-Philibert*.

Il semble, en effet, que l'enquête officielle tende à faire retomber la responsabilité du naufrage sur les victimes elles-mêmes et sur la fatalité. Les familles ne pourraient dans ces conditions prétendre à aucune indemnité.

Le Comité estime que la Ligue doit veiller à ce que les intérêts des victimes soient sauvegardés.

M. *Veil*, membre du Comité Central, qui habite Nantes, sera prié de se charger de cette enquête.

## NOS INTERVENTIONS

### GUERRE.

#### Justice militaire

**Révision (Réouverture des délais).** — On se rappelle que la Chambre avait adopté, le 26 novembre 1930, un projet de loi, « remettant en vigueur le délai d'application des dispositions de l'art. 20 de la loi du 29 avril 1921 modifié par l'art. 16 de la loi du 3 janvier 1925 » (*Cahiers* 1930, p. 740).

Sur le rapport de notre collègue, M. *Lisbonne*, ce projet a été adopté par le Sénat, le 3 juillet dernier.

Un certain nombre d'affaires qui n'avaient pu être revisées, faute d'avoir été présentées en temps utile, pourront donc être reprises d'ici au 1<sup>er</sup> avril 1932.

**Tribunaux d'anciens combattants (Loi Valière).** — La proposition de loi déposée par M. *Valière* sous la précédente législature et insistant des tribunaux d'anciens combattants chargés de la révision des sentences prononcées pendant la guerre avait été votée par la Chambre le 17 mars 1928.

Depuis trois ans nous n'avons cessé nos démarches pour que ce texte vienne enfin en discussion devant le Sénat. (*Cahiers* 1929, p. 795 ; 1930, p. 139).

La Commission de législation, sur le rapport de notre collègue, M. *Lisbonne*, avait donné un avis favorable, mais la Commission de l'Armée, hostile au projet, tardait à le rapporter. (*Cahiers* 1931, p. 114).

Enfin le 28 mai dernier, la Commission de l'Armée, sur le rapport de M. *Pierre Berger* donnait un avis favorable sous réserve de quelques modifications. M. *Lisbonne* proposait, le 25 juin, à la Commission de Législation d'accepter les modifications suggérées par la Commission de l'Armée et la proposition Valière, mise à l'ordre du jour, était votée sans débat, le 3 juillet.

Alors que le projet primitif prévoyait une Commission de douze anciens combattants, le texte du Sénat propose de composer la Cour spéciale de six membres seulement, trois anciens combattants, autant que possible licenciés en droit, et trois magistrats.

Dès la rentrée des Chambres, nous nous engageons à faire ratifier ce texte par la Chambre des Députés, afin que le projet puisse entrer en vigueur.

#### Liberté Individuelle

**Art. 206 du G. I. C.** — Nous avons rappelé, dans une précédente note, nos démarches en vue de la modification de l'art 206 du G. I. C. relatif à la mise en liberté du prévenu acquitté ou du condamné cont la peine se trouve terminée avant l'expiration du délai d'appel du Procureur général (*Cahiers* 1931, p. 405).

Il nous faut ajouter que la proposition de loi de M. *Louis Martin*, adoptée par le Sénat, a été votée par la Chambre le 20 novembre 1930 sur le rapport de M. *Albert Sérol*. Le texte nouveau a été promulgué le 4 décembre (*J. O.*, 5 déc. 1930).

La réforme que nous réclamions depuis 1927 a donc été réalisée grâce à l'intérêt que nos collègues M. *Louis Martin* et *Albert Sérol* ont bien voulu prendre à cette question.

M. *Henri Quénut* avait assigné son ancien patron devant la justice de paix en restitution d'une somme de cent francs pour treize jours de salaire et en paiement d'une somme de 300 francs pour « privation de chien ». Le juge de paix s'étant déclaré incompétent, l'intéressé fit appel et le Tribunal du département du Pas-de-Calais confirma le jugement du juge de paix sur la compétence sans évoquer le fond. M. *Quénut* sollicita alors l'assistance judiciaire pour intenter une action devant le Tribunal, mais sa demande fut rejetée sous le prétexte erroné que l'affaire avait été tranchée par le Tribunal. En réalité aucune solution n'était jamais intervenue sur le fond et le bureau d'assistance judiciaire avait commis une erreur. Nous demandons qu'elle soit reconnue. — Satisfaction.

M. *Georges Desbois*, interné à l'Asile de Villejuif, sollicitait son transfert dans une colonie d'aliénés non-dange-

reux. Nos collègues nous affirmaient que ce jeune homme ne paraissait pas dangereux et que sa santé était profondément ébranlée par le régime de l'internat. — Il sera dirigé sur l'asile agricole de Chezal-Benoît.

M. Boris Reznic était titulaire du diplôme de fin d'études du lycée hébraïque de Tighnia quand il vint en France. Ce diplôme était considéré à l'époque par le gouvernement roumain comme ayant la même valeur que celui délivré par lui-même et le gouvernement français lui accordait l'équivalence du baccalauréat. M. Reznic entreprit donc ses études à l'Institut commercial supérieur de Nancy. Mais le gouvernement roumain supprima brusquement, pour raisons politiques, l'assimilation des deux diplômes et M. Reznic, qui voulait commencer ses études de droit, demanda à passer, cette année même, les épreuves de l'examen spécial prévu en remplacement du baccalauréat. — Satisfaction.

M. Peretti, condamné en 1925 à 8 ans de travaux forcés par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour complicité de meurtre, n'avait eu qu'un rôle tout à fait secondaire dans l'affaire. Depuis sa détention, sa conduite était excellente. Il avait été l'objet d'une citation pour le courage dont il avait fait preuve au cours d'un incendie. — Nous obtenons qu'il lui soit fait remise du reste de sa peine.

Nous avions demandé au ministre de la Guerre que le personnel civil des établissements militaires en Algérie bénéficie du même statut que le personnel militaire, à savoir : le tiers colonial, le congé annuel d'un mois, la gratuité du voyage sur mer et l'indemnité coloniale lors des congés dans la métropole. — Des instructions sont données pour que les intéressés bénéficient de la traversée gratuite et de l'indemnité coloniale, en attendant la parution d'un décret définitif.

## L'accord Franco-Américain

Nous publions ci-après l'ordre du jour adopté par le Comité Central, en sa séance du 2 juillet. Le compte rendu des débats sera inséré dans notre prochain numéro ;

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, constatant que le geste du Président Hoover marque un heureux revirement dans la politique des Etats-Unis ; que ce geste, en tant qu'il vise le relèvement économique de l'Europe et amorce la coopération économique internationale, a suscité dans le monde un grand espoir de paix et de solidarité qu'il serait criminel de décevoir ;*

*Regrettant que la France n'ait pas pris elle-même, il y a plusieurs mois, l'initiative d'un plan plus large que la proposition Hoover, laquelle ne peut être considérée que comme le début d'une œuvre plus vaste de rapprochement et de collaboration ;*

*Attentif aux conséquences incalculables qu'entraînerait, en cas d'échec du plan Hoover, l'effondrement de l'Allemagne et l'isolement auquel la France se condamnerait au cas où un plan de collaboration économique se réaliserait sans elle ;*

*Dénote comme périlleuse pour le monde la recrudescence des nationalismes ;*

*Demandé qu'une transaction soit rapidement trouvée entre les Etats-Unis et la France ;*

*Demande à notre Gouvernement, au Parlement et au peuple français de se persuader que le seul moyen efficace de conjurer la crise économique est une organisation de l'Europe et que le seul moyen de conjurer la crise de méfiance est une réduction massive et simultanée de toutes les dépenses de guerre ;*

*Demande que les représentants de la France entrent cordialement dans les conversations proposées par M. Brüning et que ces conversations se poursuivent de part et d'autre sans réticence, afin qu'en résultent pour les deux grandes nations, hier ennemies, des relations de mutuelle confiance et d'étroite amitié ;*

*Demande qu'à titre de premier geste, les deux pays suspendent ensemble la course aux armements, l'Allemagne en arrêtant la construction du croiseur Deutschland, la France en arrêtant les constructions prévues pour tenir tête au Deutschland.*

22 juillet 1931.

## A NOS ABONNÉS

dont l'abonnement finit le 30 Juin

Nos lecteurs dont l'abonnement prend fin le 30 juin ont reçu ou recevront ces jours-ci une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Que nos amis veuillent bien réserver à cette circulaire le meilleur accueil.

En vue de nous épargner un surcroît de travail et des dépenses facilement évitables, nous les prions de vouloir bien nous envoyer le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit en tout 20 fr. 50.

Passé le 15 juillet, nous ferons recouvrer par la poste les réabonnements en retard.

## Situation mensuelle

### Sections installées

1<sup>er</sup> juin 1931. — St-Sébastien (Creuse), président : M. Marcel BERTHAS.

3 juin 1931. — Boën-sur-Lignon (Loire), président : M. Joseph PÉNICON, instituteur à Arthur.

3 juin 1931. — La Guerche (Cher), président, M. MORIS, agent-voyer.

3 juin 1931. — Sancéans (Cher), président : M. DELOUP.

3 juin 1931. — Aifreville (Alger), président : M. VERBER, receveur des C. D.

9 juin 1931. — Pouilly-sous-Charlieu (Loire), président : M. DESSERIAL.

10 juin 1931. — Dabisse (B.-A.), président : M. Marius RAMBAUD, retraité P.-L.-M.

10 juin 1931. — Brigueuil (Charente), président : M. Firmin BOUZAGE, maire.

11 juin 1931. — Aléria (Corse), président : M. Ange FRATICELLI, maire.

19 juin 1931. — Mirmande (Drôme), président : M. PRADOT, représentant de commerce.

19 juin 1931. — La Possonnière (M.-et-L.), président : M. LEYRAVOUX, receveur P.T.T.

19 juin 1931. — Châteauneuf-en-Thymerais (E.-et-L.), président : M. Emile VIVIER, huissier.

19 juin 1931. — Bords (Ch.-inf.), président : M. Robert MANCOURLE, directeur d'usine.

19 juin 1931. — Mortagne-au-Perche (Orne), président : M. TAFOIRY, propriétaire.

25 juin 1931. — S.-Héand (Loire), président : M. Marius GUINAUD, conseiller d'arrondissement.

30 juin 1931. — El-Biar (Alger), président : M. Pierre GANDIE, inspecteur d'assurances, rue du Réservoir.

30 juin 1931. — Valdahon (Doubs), président : M. Marc EDMÉ, représentant de commerce.

30 juin 1931. — Miramont (Lot-et-Garonne), président : M. CESSAC.

### Fédération installée

1<sup>er</sup> juin 1931. — Lot, président : M. ALVIN, professeur au lycée Gambetta, à Cahors.

## Echanges intercoléaires franco-allemands

Le Comité d'Echanges Interscolaires Franco-Allemands, 10, rue de l'Elysée, Paris (8<sup>e</sup>), informe tous les jeunes gens et jeunes filles des établissements d'enseignement public ou privé qu'il reçoit encore jusqu'au 15 juillet les inscriptions pour toute l'Allemagne, à l'exception de la région de Berlin.

Il rappelle que, placé sous le patronage du ministère des Affaires étrangères, il a réalisé depuis cinq ans, en étroite collaboration avec ses trois Comités de Berlin, Heidelberg et Nuremberg, 2.200 échanges interfamiliaux.

## SECTIONS ET FEDERATIONS

### Conférences des délégués permanents

Du 18 au 23 et du 27 au 30 juin, M. Jans a visité les Sections suivantes : Louviers, Pacy-sur-Eure, La Croix-St-Leufroy, Amfreville-la-Campagne, Pont-Audemer, Serquigny, Le Neubourg, Illiers-l'Évêque, Nonancourt, Buciel, Pont-de-l'Arche (Eure).

### Autres conférences

- 10 juin. — Rennes (Ille-et-Vilaine), M. Sauret.  
 13 juin. — Blézacourt (Aisne), M. Marc Lengrand, président fédéral.  
 14 juin. — Ribemont (Aisne), MM. Marc Lengrand, Ringuier, Roger Pinto.  
 14 juin. — Corbehem (Pas-de-Calais), M. Phalempin.  
 18 juin. — Paris 18<sup>e</sup> (Grandes-Carrières), M. Ab-Ben-Nabad.  
 20 juin. — Verueil (Lot-et-Garonne), M. Baylet, membre du Comité Central.  
 20 juin. — Coucy-le-Château (Aisne), M. Marc Lengrand.  
 21 juin. — Noisy-le-Grand (Seine), M. Roger Pinto.  
 21 juin. — Marmande (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 21 juin. — Lons-le-Saunier (Jura), M. Georges Pioch, membre du Comité Central.  
 21 juin. — Villeneuve-St-Georges (Seine), M. Kantzer.  
 21 juin. — Vic-sur-Aisne (Aisne), MM. Marc Lengrand, Nanquette, Bonnet, Mme Eiderischenck.  
 21 juin. — Baraqueville (Aveyron), MM. Subeine, Paul Ramadier, membre du Comité Central.  
 23 juin. — Duras (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 23 juin. — Paris (10<sup>e</sup>), M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue.  
 23 juin. — Miramont (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 24 juin. — Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 25 juin. — Clairac (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 25 juin. — Paris (13<sup>e</sup>), Mlle Flayol.  
 26 juin. — Castelmoron (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 26 juin. — Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 24 juin. — Tournon (Lot-et-Garonne), M. Baylet.  
 28 juin. — Houilles (Seine-et-Oise), M. René Georges-Etienne.  
 29 juin. — Ault (Somme), M. Langevin, vice-président de la Ligue.  
 31 mai. — Royan (Charente-Inférieure), MM. Naudon, président fédéral, Jean Hay, Pérault.

### Autres manifestations

25 juin. — Congrès de la Ligue de l'Enseignement, M. Victor Basch, président de la Ligue.

### Campagnes de la Ligue

**Désarmement.** — Auzouer-sur-Loire demande qu'il soit constitué dans chaque village un Comité de Paix.

— Cléry demande qu'à la veille de la Conférence Internationale du Désarmement, les sections de la Ligue organisent dans toute la France une « journée de la Paix », que des manifestations aient lieu à cette occasion avec tout l'éclat possible, en acceptant le concours de toutes les personnes et de toutes les associations qui se réclament de l'idée de Paix.

— Coullons exprime son attachement à la politique de paix poursuivie par M. Briand.

— Pont-Audemer s'engage à lutter contre toute idée de guerre et demande que les membres de la Société des Nations représentent les nations et non les gouvernements.

— Nîmes repousse toute idée d'intervention armée à l'étranger au nom du droit à la Paix et au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

— La Fédération de la Creuse, Arcis-sur-Aube, Cléry, Ferrières-en-Gâtinais, Guéret, Saint-Sever, Talmont adressent leurs félicitations à M. Aristide Briand pour son œuvre en faveur de la Paix.

**Brutalités policières.** — Cléry, Saint-Gaudens, protestent contre les brutalités policières dont ont été victimes les citoyens français qui acclamaient M. Briand à son retour de Genève.

**Espagne (République en).** — Châteauneuf-de-Galaure, Verrières-en-Gâtinais, Montagne-sur-Gironde, Moutiers-des-Mauxfaits, Saint-Sever, Sotteville-lès-Rouen, adressent leurs vœux fraternels à la République espagnole.

— St-Gaudens désire voir créer sous les auspices de la S.D.N. et de l'Union Postale Universelle un timbre international.

— Sotteville-lès-Rouen proteste contre les brutalités dont Mme Franco a été victime de la part des policiers français, regrette que le gouvernement ait cru devoir envoyer des représentants officiels recevoir les souverains déçus ; salue la mémoire des victimes du régime monarchique ; Galan, Fernandez, Francisco Ferrer.

**Moulins (Arrestation).** — La Fédération de la Creuse, Guéret, protestent contre l'arrestation du professeur Moulins, demandent aux démocrates de tous les pays de lutter pour sa libération.

**St-Philibert (Naufrage du).** — Châteauneuf-en-Thymerais demande que les causes et les responsabilités de ce naufrage soient activement recherchées et proclamées publiquement.

### Activité des Fédérations

**Creuse.** — La Fédération demande : 1<sup>o</sup> que la loi sur l'obligation scolaire soit appliquée ; 2<sup>o</sup> que la scolarité soit prolongée jusqu'à l'âge de 15 ans ; 3<sup>o</sup> qu'elle soit complétée par l'institution d'un enseignement post-scolaire obligatoire ; 4<sup>o</sup> que soit réalisée l'école unique gratuite à tous les degrés ; 5<sup>o</sup> que soit créé dans chaque commune un foyer local intellectuel : bibliothèque, salle de réunions et de fêtes, etc... Elle proteste contre le licenciement des ouvriers du Creusot (17 mai).

### Activité des Sections

**Amiens (Somme)** émet le vœu que le lieu de naissance ne soit pas porté sur l'acte d'état-civil lorsque l'enfant naît en prison.

**Ouzouer-sur-Loire (Loiret)** émet le vœu que les militaires de carrière retraités n'aient pas droit à la retraite du combattant.

**Beaulieu (Loiret)** demande que l'Etat exerce un contrôle efficace sur la gestion des Compagnies de chemins de fer et ne tolère plus qu'il soit fait tant de générosités aux dépens des contribuables (4 mai).

**Bois-Colombes (Seine)** émet le vœu d'une assurance d'Etat obligatoire pour les usages de motos, vélos, autos.

**Casablanca (Maroc)** salue la mémoire des grands républicains fondateurs de l'école laïque ; regrette que la commémoration n'en ait pas été célébrée officiellement au Maroc avec le même éclat qu'en France ; demande que les consommateurs soient représentés dans tous les organismes qui sont chargés d'étudier les questions touchant au prix de la vie et à la réglementation des produits ; estime que le principe qui doit être appliqué au Maroc est la liberté du commerce pour toutes les denrées et que la taxation ne doit être envisagée que dans des circonstances exceptionnelles, pour empêcher la spéculation.

**Châteauneuf-de-Galaure (Drôme)** émet le vœu que tous les votes des représentants du peuple aient lieu au scrutin public.

**Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir)** proteste contre l'incarcération de Svetozar Pribitchevitch, reprouve les manœuvres criminelles du régime dictatorial et assure la démocratie yougoslave de son amitié.

**Châteauneuf-sur-Charente (Charente)** demande que le 1<sup>er</sup> mai soit décrété fête nationale (7 juin).

**Clèlles (Isère)** approuve les résolutions votées par le Congrès de Biarritz.

**Cléry (Loiret)** demande que la vente des armes à feu soit soumise au contrôle de l'Etat, proteste contre l'emploi des soldats, ordonnances.

**Ferrières-en-Gâtinais (Loiret)** émet le vœu que tous les ligueurs décorés de la Légion d'Honneur ne puissent faire partie du Comité Central, que le mandat municipal soit ramené à 4 ans (14 juin).

**Guéret (Creuse)** demande : 1<sup>o</sup> que la loi sur l'obligation scolaire soit appliquée ; 2<sup>o</sup> que la scolarité soit prolongée jusqu'à l'âge de 15 ans ; 3<sup>o</sup> qu'elle soit complétée par l'institution d'un enseignement post-scolaire obligatoire ; 4<sup>o</sup> que soit réalisée l'école unique gratuite à tous les degrés ; 5<sup>o</sup> que soit créé dans chaque commune un foyer local intellectuel, bibliothèque, salle de réunions et de fêtes, etc... Elle proteste contre le licenciement des ouvriers du Creusot (17 mai).

**Nanterre (Seine)** proteste contre les manœuvres menées par les adversaires de l'École laïque ; adresse un pressant appel aux partisans de la défense de la laïcité pour le maintien et l'application des lois de 1901, 1904, 1905.

**Neuville-sur-Saône** (Rhône) émet le vœu que le 4 septembre devienne une fête nationale.

**Nîmes** (Gard) proteste contre la bienveillance du gouvernement français envers les émigrés russes et les royalistes hongrois alors qu'il persécute les réfugiés italiens et persécutait naguère les républicains espagnols. Proteste contre les parades d'officiers tsaristes en uniforme que la police tolère dans Paris.

**Paris 18<sup>e</sup>** (Grandes-Carrières) proteste contre le régime actuel de protectorat en Tunisie et demande qu'on accorde aux indigènes toutes les libertés auxquelles ont droit des citoyens et des hommes ; demande que soit respectée en Tunisie, la liberté de la presse.

**Paris 19<sup>e</sup>** (Amérique) demande le développement de l'action scolaire, périscolaire et postscolaire, souhaite que soit exigé des candidats de gauche, pour les élections de 1932, l'engagement de défendre et de développer les lois laïques, d'imposer l'obligation scolaire, d'étendre la gratuité à l'enseignement secondaire, regrette que la formule du serment exigé des jurés ne soit pas en accord avec la liberté de conscience ; elle émet le vœu que la maison des Trois Marches de Séverine ne perde pas son nom et les souvenirs historiques qui s'y rattachent (10 juin).

**Paris** (13<sup>e</sup>) proteste contre l'attitude de certains membres de la police municipale lors des manifestations pacifistes en l'honneur de Briand, s'élève contre la dictature policière et les abus des différents services de police ; oppose aux brigades infligées aux proscrits et aux militants républicains, la complicité accordée aux Russes-blancs, aux fascistes italiens et aux légitimistes hongrois complotant le retour des Habsbourgs ; demande au Comité d'ouvrir une enquête sur la réforme de la police.

**Rueil-Malmaison**, (Seine-et-Oise) adresse à M. Basch l'expression de sa sympathie.

**St-Etienne** (Loire) rappelle que 300 soldats sont morts à Trèves en service commandé au début de l'année 1923, que plusieurs sont décédés à Nancy victimes d'insolation ; demande que les règles d'hygiène soient enseignées et imposées ; proteste contre la désinvolture des chefs militaires pourtant responsables ; émet le vœu que toutes les sections de France protestent pour éviter le retour de pareils abus.

**St-Sever** (Landes) proteste contre le retour en France d'associations dites « Carmélites » ; flétrit les menées réactionnaires organisées contre le Cinquantenaire de l'École laïque ; proteste contre l'emploi, par des associations ecclésiastiques, de militaires en permission et en tenue (10 juin).

**Signy-le-Petit** (Ardennes) demande que la Ligue reprenne ses travaux relatifs aux responsabilités de la Russie dans la guerre 1914-1918 ; que la Commission d'étude des traités active ses travaux.

## AVIS IMPORTANT

Un certain nombre de nos abonnés ont reçu, sous la bande des **CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME**, des journaux auxquels ils ne sont pas abonnés.

Nous avons pris toutes dispositions utiles pour éviter le retour de semblables erreurs et nous espérons qu'elles ne se renouveleront pas à l'avenir.

Nous prions, néanmoins, ceux de nos collègues qui, voulant s'abonner aux **CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME**, recevaient une autre revue à la place de celle-ci de vouloir bien nous en avertir.

Rappelons que notre nouvelle adresse est : **LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME**, 27 rue Jean-Dolent, Paris-XIV<sup>e</sup>, C. C. 218.25 Paris.

Tout ligueur doit porter son insigne.

Si vous ne l'avez pas encore, demandez-le à votre Section.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

**René Guyon** : *Essai de psychologie matérialiste* (Costes, 1931). — L'auteur n'a pas voulu écrire un traité de psychologie, mais s'appuyer sur les données actuelles de la science psychologique pour essayer d'arbitrer la vieille querelle entre spiritualisme et matérialisme. C'est à ce dernier qu'il donne raison, en montrant qu'il contient une part d'hypothèse bien moins considérable que l'autre doctrine et qu'il rend compte plus rationnellement d'un plus grand nombre de faits. Il s'applique ensuite à démontrer que le matérialisme n'est nullement la philosophie stérilisante et basse que l'accusent d'être ses adversaires, mais une doctrine d'action, partant du réel et y aboutissant. Il y a, dans ce livre, un ensemble très cohérent d'idées et de constatations, en un mot une véritable philosophie, dont il y a grand profit à tirer. — R. P.

*Les problèmes de la famille et le féminisme* (F. Nathan, 1930). — On a réuni dans ce volume une série de conférences faites à la Ligue d'Education morale, l'an dernier. Leurs titres et le nom de leurs auteurs les recommanderont d'eux-mêmes aux ligueurs. Nous les reproduisons donc sans plus de commentaires, mais en attestant tout le profit et l'agrément que nous avons pris à les lire : Le féminisme, par Gustave Belot ; le mariage, par Gaston Richard ; parents et enfants, par D. Parodi ; de la famille au Syndicat, par C. Bouglé ; famille et société, par Guy-Grand ; le suffrage des femmes à l'étranger, par Mme Malquerre-Seillier ; le féminisme dans la famille, par Yvonne Netter. — R. P.

**Jeanne Bouvier** : *Les femmes pendant la Révolution* (Pi guière, 15 fr.). — Non contente d'être une des militantes les plus ardentes du syndicalisme féminin, Jeanne Bouvier s'est, depuis quelques années, consacrée à l'histoire du travail ; ses livres sur les lingères, sur les dames des postes sont remarquables par leur documentation et leur sens des réalités sociales. Dans son dernier ouvrage, ce ne sont pas seulement les admirables héroïnes de la Révolution qu'elle fait revivre, c'est aussi la multitude des femmes au travail, des femmes républicaines militant dans les grandes « journées » et se mêlant à la passionnante vie politique de l'époque. Ce n'est point là de l'histoire romanesque, mais de l'histoire vraie, où l'auteur laisse souvent la parole aux documents eux-mêmes. — R. P.

**A. SARRAUT** : *Grandeur et Servitude coloniales*. — Les ligueurs qui ont suivi les travaux du Congrès de Vichy retrouveront dans ce livre, exprimées sous une forme éloquente et imagée, les idées qui ont passé dans nos résolutions. M. Sarraut, qui connaît à fond les problèmes coloniaux et qui a publié un remarquable ouvrage sur la mise en valeur des colonies, ne nie pas que la colonisation n'ait été un fait de conquête, avec toutes les brutalités que ce terme comporte, mais il justifie la colonisation par le droit de l'humanité à l'exploitation solidaire de toute la terre. L'auteur marque avec force les devoirs qu'impose la colonisation aux peuples qui s'y livrent et il adjure l'Europe de prendre ou de reprendre conscience de sa civilisation et de sa mission. C'est une bonne mise au point de la question et qui expose loyalement les idées et les faits. — R. P.

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.

### BANQUE DES COOPÉRATIVES DE FRANCE

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (4<sup>e</sup>)

85.000 Comptes - 275 millions de dépôts

11 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ; 29, boulevard Bourdon ; 29, boulevard du Temple ; à Bordeaux, Cambrai, Château-Thierry, Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, plus de 4.800 caisses correspondantes.

#### TAUX DES INTERÊTS :

À vue (disponible immédiatement) 3,50 %. — À un an, 5 %  
À 2 ans, 5,25 %. — À 5 ans, 5,50 %. — Comptes avec carnet de chèques 4 %.

#### TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une des agences.

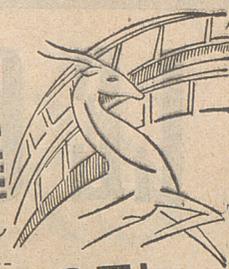
K 2



PARIS

# EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE

le plus beau voyage à travers le monde...  
MAI-NOVEMBRE 1931



## ACHAT - VENTE - LOCATION

PROPRIÉTÉS, Arbitrages, Partages, Expertises de Toute Nature, Prêts, Rentés Viagères, Représentation en Justice  
RAOUL CROUX, à LAMONZIE-SAINTE-MARTIN (Dordogne)  
Téléphone : 2 R. C. BERGERAC 53

## TOUS LES DRAPEAUX

avec ou sans inscriptions pour MAIRIES, SOCIÉTÉS, PAVOIS BANNIÈRES ET INSIGNES Echarpes & Tapis de Table p<sup>r</sup> Mairies Fleurettes pour Journées et TOUS ARTICLES pour FÊTES  
A.-D. ROBERT - TAIN Drôme  
CATALOGUE FRANCE



## POUR VOS VACANCES

CELLETES (L.-et-Ch.)

Joli coin de Sologne, pêche, forêt, belle promèn. excurs. p. Châteaux de la Loire. « Hostellerie de la Chaumière » prend pensionnaires depuis 25 fr. par jour et 35 fr. par jour, avec confort tout compris. Timbre pour réponse.

## LE PROFESSEUR et Mme JAULMES

95, Boulevard Saint-Michel, Paris continueront à recevoir comme Pensionnaires, en 1931-32, des Jeunes Gens en cours d'études.



## Incredible MOTEUR ELECTRIQUE

pour Machine à coudre 350 fr. avec son régulateur de vitesse

GARANTI UN AN Etablissements SNIFED 44, r. du Château-d'Eau, Paris (10<sup>e</sup>)

Représentants demandés partout. Sans quitter emploi, augmentez vos revenus. Visitez connaissances, parents, amis. Très bonne rémunération.

COURTIERS de publicité sont acceptés pour le développement de la publicité, tant à Paris qu'en province. Pour renseignements, s'adresser aux « Cahiers », 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>) ou à notre collègue Jules Dupont, 14, rue du Delta, Paris (9<sup>e</sup>).

## NE PARTEZ PAS EN VACANCES

SANS EMPORTER avec vous la seule

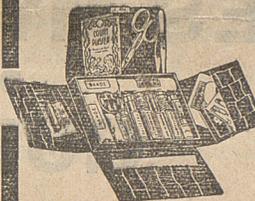
## “ PHARMACIE de POCHE ”

(modèle n° 4)

vraiment Pratique, Solide Imperméable, Élégante

16 Produits indispensables contenus dans une jolie trousse simili-cuir.

Envoi sans engagement d'une notice gratuite ou d'un spécimen pouvant être retourné ou payé 8 jours après réception.



Prix spécial : 25 fr. médicaments compris franco domicile

Pharmacie GINESTET, 33, r. Daguerre, PARIS (14<sup>e</sup>)

Compte Chèque Postal : 812.56 Paris

Pour vous divertir et comprendre notre temps, lisez M. PRUDHOMME EST EMBARRASSÉ

OU LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE

par G. BÉNEZÉ, Philosophe (Préface de André LEBEY, ancien député)

France par retour pour 15 fr. (Lecteurs des Cahiers 13 fr. 50) Remboursement 17 fr. (Lecteurs des Cahiers 15 fr. 50)

Aux Éditions A. ROUGE, 71, boul. de la République VERSAILLES

Chèques Postaux PARIS 1573.25

## ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE  
MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL  
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX  
Téléph. : PROV. 41-75 3, rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

## EN VENTE :

Avec l'Italie ? - Oui ?  
Avec le Fascisme ? - Non !

par Luigi CAMPOLONGHI

Un volume : 8 francs



Imp. Centrale de la Bourse  
117, Rue Réaumur  
PARIS

# LE CRAPOUILLOT

Directeur : Jean GALTIER-BOISSIÈRE

*publie*

UN NUMÉRO SENSATIONNEL

## LES MYSTÈRES DE LA GUERRE

Pourquoi la Guerre dura cinq ans — Comment le Comité des Forges français ravitaillait l'Allemagne — Les Fusillés « par erreur » ou « pour l'exemple » — Le Pape pacifiste fut-il assassiné en 1914 ? L'« Intelligence-Service » — Souvenirs sur Mata-Hari, la danseuse espionne — Les Mutineries — Bolo-Pacha — Raspoutine, le bouc hypnotiseur — Le Commerce avec l'ennemi — La mission secrète du Prince Sixte de Bourbon auprès de l'Empereur d'Autriche en 1917 — Le Secret du « Chiffre » — La Guerre vue de Berlin, etc., etc.

*avec des illustrations Russes, Anglaises, Italiennes,  
Allemandes, etc., etc.*

**La Livraison Illustrée. . . . 12 francs**

dans toutes les bonnes Librairies et envoi franco par «LE CRAPOUILLOT»

**Rappel des Numéros spéciaux à grand succès du «Crapouillot»**

LA GUERRE INCONNUE (151.000<sup>e</sup> mille) : 12 fr. — LES ALLEMANDS (Grand reportage) : 12 fr. — LES AMÉRICAINS : 12 fr. — VOYAGE A PARIS : 12 fr. — VOYAGES A TRAVERS LE MONDE : 12 fr. — LE JARDIN DU BIBLIOPHILE : 15 fr.

**Abonnement au « CRAPOUILLOT »**

3, Place de la Sorbonne, Paris (Ch. P. 417-26)

UN AN (12 numéros) France et Colonies . . . . . 75 Francs  
Etranger . . . . . 115 Francs — demi-tarif postal . . . . . 95 Francs

SECRÉTAIRES DES SECTIONS, achetez ce numéro, unique pour votre Bibliothèque de documentation. — LIGUEURS, faites de même !